

N° d'agr ation : P 204081

Belgique – Belgie
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

L'insertion

n°49&50–Avril/Mai 2004

Mensuel de la FeBISP (ne para t pas en juillet - ao t)

Bureau de d p t
1190 Bruxelles 19



Editrice responsable N. Hoffstadt - FeBISP - rue des Alli s, 307 - 1190 Bxl
T l : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04 - E-mail : <mailto:hoffstadt@febisp.be> - Web : <http://www.febisp.be/>

Avec le soutien de la Commission communautaire fran aise de la R gion de Bruxelles-Capitale, du Fonds social europ en et du Minist re de l'Emploi de la R gion de Bruxelles-Capitale

Imprim  par le CF2m - rue Berthelot, 114-116   1190 Bruxelles (T l : 02 538 01 92 - E-mail : <mailto:cf2000@win.be>)

QUI SOMMES-NOUS ?

La Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle francophone (FeBISP) a pour vocation de représenter l'ensemble du secteur de l'insertion socioprofessionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Les 56 associations qui la composent ont en commun :

- d'avoir leur siège d'activités en Région de Bruxelles-Capitale ;
- de travailler dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion socioprofessionnelle ;
- de mener leur action en favorisant également la participation, l'émancipation, la citoyenneté et la création de liens sociaux, l'égalité des chances ;
- de mener leur action en contribuant au développement socio-économique de la Région ;
- de s'inscrire dans des logiques de partenariats à tous les niveaux ;
- d'œuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics (notamment l'ORBEM, la Cocof, Bruxelles Formation, les pouvoirs locaux, le FSE...) quant aux objectifs et aux moyens à mettre en œuvre.

Confrontées à des réalités communes, elles ont des intérêts à défendre, ensemble, à trois niveaux :

1. en tant que professionnels du secteur ;
2. en tant qu'associations reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics ;
3. en tant qu'associations du non marchand employant des travailleurs.

En constituant la FeBISP, les associations membres se donnent pour objectifs prioritaires :

1. De renforcer leurs capacités professionnelles et d'expertise via

- l'organisation d'activités de formation et de recherche, permettant la meilleure pratique possible, ainsi que la compréhension du milieu où elle s'insère.
- l'évaluation du partenariat « Publics / opérateurs / partenaires sociaux / pouvoirs publics / pouvoirs politiques »
- l'analyse des aspects éthiques et déontologiques
- l'examen critique de leurs pratiques afin de dégager les lignes de force des approches de l'ISP

2. De définir des programmes d'action concertée.

Notamment pour :

- que les associations disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain et aux missions d'intérêt général qui leur sont confiées.
- l'amélioration qualitative de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur, par l'instauration d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales.
- participer à la consolidation et à la reconnaissance du secteur de la formation et de l'ISP au sein du secteur non marchand, tant au plan local, régional, communautaire que fédéral.
- favoriser le développement de projets d'économie sociale

3. D'agir solidairement vis-à-vis de nos interlocuteurs et de représenter le secteur de l'ISP dans les différents lieux où cela peut s'avérer nécessaire.

4. D'assister ses membres dans les domaines les plus variés (administratifs, juridiques, législatifs, comptables, pédagogiques, financiers...), de veiller à améliorer le fonctionnement de nos institutions pour leur permettre de se concentrer au maximum sur leurs tâches essentielles. En fonction des besoins et de nos moyens, ces tâches pourront être prises en charge soit par l'échange d'informations et de savoir-faire au sein de la FeBISP, soit par la mise sur pied de services propres, soit par le recours à des solutions externes.

Equipe exécutive de la FeBISP :

Gabriel Maissin, administrateur-délégué -
Suzanne Beer, secrétaire générale - **Valérie Dancart**, assistante de gestion - **Pierre-Alain Gerbeaux**, attaché relations institutionnelles -
Nathalie Hoffstadt, attachée relations publiques & information - **Michèle Hubin**, attachée relations sociales - **Delphine Huybrecht**, attachée économie sociale - **Delphine Libert**, secrétaire de direction - **Ana Teixeira**, attachée pédagogique formation professionnelle.

Edito



Vous avez entre les mains un numéro tout à fait exceptionnel de « L'insertion ». D'abord parce que nous soufflons ensemble les 50 bougies du mensuel. A cette occasion, nous vous proposons de faire un petit bilan de l'évolution de ce mensuel qui est le vôtre (voir en page 4).

Ensuite parce que le dossier est tellement étoffé que nous avons décidé d'en faire un numéro double. Nous voici plongés au cœur de l'actualité puisque nous vous présentons le mémorandum que notre fédération publie en prévision des élections de juin prochain. Ce document est destiné aux candidats des prochaines élections régionales, mais également à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'économie sociale d'insertion... c'est-à-dire vous, chers lecteurs.

Peut-être, et nous vous le souhaitons, avez-vous eu l'occasion de vous détendre pendant le congé de Pâques. Pour notre part, nous en avons profité pour peaufiner l'organisation de diverses activités. Certaines ont déjà eu lieu, d'autres sont prévues dans les semaines qui viennent. Nous vous proposons donc de faire le tour de ces nombreux événements. Tout d'abord, dès la rentrée, les Missions locales vous ont invité à les rencontrer. Ces derniers mois, elles ont travaillé avec OOTB sur un document commun destiné à faire connaître leur travail sur Bruxelles. Le 20 avril, elles ont organisé une grande rencontre destinée à présenter leur travail à un public élargi (lire en page 6).

Nous avons ensuite enchaîné avec la mise sur pied, en collaboration avec le Réseau REVES, d'un colloque international sur l'économie sociale (article en page 8). A cette occasion divers projets réalisés en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie et en Belgique ont été présentés. De quoi faire foisonner de nouvelles idées dans nos esprits en ébullition...

Autre importante journée dont nous vous avons déjà parlé : la fameuse journée d'étude de notre fédération. Le 6 mai nous aborderons le thème des liens entre l'insertion socioprofessionnelle et l'enseignement (programme repris en page 12). Nous vous accueillerons également avec plaisir dans notre stand les 6 et 7 mai à l'occasion du forum organisé par Bruxelles Formation pour son 10^{ème} anniversaire. La journée et le forum auront tous les deux lieu aux Pyramides Rogier.

Enfin, dernières grosses activités, « Politique, revue de débats » organise deux rencontres à « La maison du livre » : un séminaire « Le modèle de concertation sociale "à la belge" face au fait associatif : le laboratoire bruxellois » le 10 mai et une soirée-débat sur « Les défis du développement urbain et les potentialités de l'action associative » le 25 mai.

Malheureusement, nous devons boucler cet éditorial sur une triste nouvelle. Certains d'entre nous ont très bien connu Jocelyne De Grève, responsable administrative de la Mission locale de Saint-Gilles depuis de nombreuses années. Jocelyne avait 38 ans, et est morte inopinément le 5 avril. Nous perdons une collègue et une collaboratrice très chère à nos cœurs et à nos têtes. Tous ceux qui ont travaillé avec elle ont trouvé en elle une femme magnifiquement professionnelle, discrète, pleine d'humour, d'une efficacité et d'une fiabilité à toute épreuve. Nous présentons à sa famille et à ses amis toutes nos condoléances, ainsi qu'à toute l'équipe de la Mission locale de Saint-Gilles.

A présent, nous vous laissons à la lecture de ce numéro très spécial de « L'insertion » et vous donnons rendez-vous fin juin.

L'équipe de la FeBISP

Sommaire

Actualités	p. 4
→ « L'insertion », un mensuel phare pour le secteur	p. 4
→ Faire connaître et reconnaître le travail des missions locales et d'OOTB à Bruxelles	p. 6
→ L'Etat dans tous ses états	p. 7
→ Economie sociale : porter le regard plus loin que les frontières de notre Région	p. 9
→ Fonds social socioculturel et sportif : appel à projets 2004	p. 10
→ Le modèle de concertation sociale « à la Belge » face au fait associatif : le laboratoire bruxellois	p. 11
→ Enseignement et ISP : concurrence, osmose, symbiose ou autre chose ?	p. 12
Dossier du mois	p. 15
→ Mémorandum des opérateurs bruxellois de l'insertion socioprofessionnelle – Elections régionales de juin 2004 : « l'insertion socioprofessionnelle : une responsabilité collective des acteurs »	p. 15
Annonces	p. 42
Agenda	p. 42
→ Le travail de la FeBISP en avril	p. 42
→ Le travail de la FeBISP en mai	p. 43
→ Activités	p. 44
Bon de commande	p. 45

Actualités

« L'INSERTION », UN MENSUEL PHARE POUR LE SECTEUR
50 BOUGIES POUR TENTER D'ÉCLAIRER VOTRE LANTERNE

Et voilà, c'est arrivé, on pouvait raisonnablement s'y attendre sans pour autant en être sûr ; c'était prévisible, plausible mais pas certain ; « c'était écrit là-haut » se serait sans doute exclamé l'autre Jacques, fataliste de son état.

Et maintenant nous y sommes, impossible de revenir en arrière ; un cap est bel et bien franchi, et rien ne sera plus jamais tout à fait comme avant : en ce mois de mai que nous espérons joli, « L'insertion », notre, votre mensuel fête son 50^{ème} numéro.

50 numéros cela fait autant de mois passés à se « tempêter les méninges » en réunion de communication à la FeBISP pour proposer les sujets d'articles à écrire, pour les rédiger de notre plus beau clavier. C'est autant de mois passés à convoler de réunions en groupes de travail tout en gardant un œil sur le calendrier pour veiller à ne pas dépasser la date fatidique du 20 du mois en cours, sous peine de harcèlement téléphonique de la part de notre éditrice responsable, rédactrice en chef et par ailleurs éditorialiste Nathalie Hoffstadt.

D'ailleurs, ce n'est pas nous, c'est elle, présente depuis les débuts de l'équipe opérationnelle de notre fédération, qui en a eu l'idée. Pourquoi ? Je me propose derechef, en votre nom à tous, chères lectrices, chers lecteurs, de recueillir ses aveux.

PAG : Nathalie Hoffstadt, comment qualifieriez-vous « L'insertion » ? Est-ce un journal, une tribune, une revue, un magazine ?

NH : C'est avant tout un bulletin de liaison avec nos membres, une revue d'information sur l'actualité et l'évolution des dossiers-clé de notre secteur.

PAG : Pourquoi avoir créé un périodique ?

NH : Auparavant, il existait une feuille très synthétique intitulée « Info ». D'une longueur variable de 2 à 6 pages selon les mois, elle contenait des brèves, les offres d'emploi de nos membres et l'agenda des activités de la FeBISP. Mais nous voulions une présentation plus attractive ainsi que des articles de fond, plus techniques qui permettraient aux lecteurs de suivre l'évolution du travail de la FeBISP. La période estivale de 1999 fut l'occasion de développer le concept de bulletin de liaison. C'est ainsi que la feuille « Info » s'est muée en un mensuel nommé « L'insertion » dont le numéro 0 est daté de juillet-août 1999.

PAG : Pourquoi avoir changé le nom ?

NH : Nous craignons un risque de confusion entre « la feuille info » et « le fax info ». De plus, nous voulions trouver un nom qui ait plus de caractère. Pourquoi ce titre ? Parce qu'il est court, qu'il indique le lien avec le secteur de l'insertion so-

cioprofessionnelle et qu'il évoque la notion de rassemblement.

PAG : Qu'est-ce qui fait l'originalité de « L'insertion » ?

NH : C'est plus son côté curieux, intéressant, utile, passionnant, important, pas cher qui caractérise « L'insertion » plus que son originalité. Notre objectif principal est de disposer d'un outil de communication compréhensible, proche de l'actualité et de l'évolution du secteur, qui puisse être mis à disposition des travailleurs de nos associations membres. Des articles plus techniques (relevant des matières qui sont généralement traitées lors de nos assemblées générales) permettent aux lecteurs de suivre l'évolution du travail de la FeBISP. La présentation d'un dossier mensuel sur un thème particulier contribue à notre objectif de proposer davantage de contenus, de réflexions de fond. En somme, ce bulletin est conçu comme un service à nos membres, pour relayer et diffuser les points de vue des professionnels de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise.

PAG : Nathalie, quelques chiffres à donner ?

NH : Outre l'envoi à nos membres, nous avons au fur et à mesure procédé à une diffusion à ce que nous appelons les extérieurs. En 2001 nous étions à 410 envois (260 exemplaires papier et 150 envois par cour-

riel) ; en 2002, 480 envois (290 exemplaires papiers et 190 par courriel) ; en 2003, 490 (260 exemplaires papiers et 230 par courriel). Mais ces résultats ne tiennent pas compte des personnes qui téléchargent la version en pdf depuis notre site web.

PAG : Quel bilan dressez-vous après 50 numéros ?

NH : Notre bulletin s'est étoffé, a pris de la consistance ; d'ailleurs, de plus en plus de personnes extérieures à nos membres nous contactent pour nous demander comment le recevoir régulièrement. C'est en ce sens que nous avons petit à petit élargi sa diffusion. C'est aussi pour en faire un outil de communication externe qui peut être envoyé aux associations, cabinets, administrations... avec lesquels nous sommes en relation. Depuis quelque temps, nous le diffusons également via notre site internet afin de le rendre accessible à tout un chacun.

Mais notre exigence est qu'il demeure un outil pour nos membres, sans cela il n'a plus de raison d'être. A ce propos, une seule déception, nos membres sont encore peu habitués à

prendre l'initiative de nous adresser des articles ou des contributions alors même que nous le rappelons sans cesse dans nos colonnes. Car ce sont eux les plus à même d'éclairer l'ensemble du secteur sur certains sujets complexes et pointus.

PAG : Nathalie Hoffstadt, au nom de l'ensemble de nos lectrices et lecteurs, merci pour cet entretien que vous avez bien voulu nous accorder.

Autre fait marquant dans l'actualité bruxelloise et internationale ce mois-ci, l'arrivée de 10 nouveaux pays au sein de l'Union. L'Europe est à 25, « L'insertion » à 50 ; il y a des coïncidences historiques, alors saluons comme il se doit ce double événement en souhaitant la bienvenue à ces nouveaux Etats membres et à leurs représentants, et au mensuel du secteur de l'ISP bruxelloise disons :

Wszystkiego najlepszego z okapi

Tanti auguri per il compleanno

Alles gute zum Geburtstag

Grattis på födelsedagen

Gelukkig verjaardag

Feliz cumpleaños

Vsechno nejlepsi k narozeninám

Happy birthday

god fødselsdag

Eytyxismena Gene-thlia !

Palju õnne sünnipäevaks

Hyvää syntymäpäivää

Boldog születésnapod kívánok

Sveikinu gimimo dienos proga

Apsveicu ar dzimsanas dienu !

Nifrahlek ghal ghelug sninek !

Feliz Aniversario !

Vsetko najlepsie k narozeninam !

Vse najboljse za rojstni dan !

Bon anniversaire !

Remerciements à Claire Chevalier et à ses collègues pour ces traductions.

Pierre-Alain Gerbeaux

Repères chronologiques

Juillet-août 1999 : parution du n°0 d'un nouveau périodique *curieux, intéressant, utile, passionnant, important, pas cher...* intitulé « L'insertion ».

Juin 2000 – n°10 : premier article dressant un compte-rendu des négociations sur ce qui deviendra le célèbre accord non marchand.

Juin 2001 – n°20 : L'envoi de « L'insertion » se fait désormais au « tarif périodique » (11 numéros par an).

Septembre 2001 - n°22 : parution d'un article sur l'Etat Social Actif (suite à la journée d'étude de mai 2001) qui vaudra à la FeBISP d'être contactée pour plus de précisions par une journaliste du supplément Emploi du quotidien français « Le Monde » (édition du mardi 7 octobre 2003).

Novembre 2001 – n°24 : « L'insertion » commence à être diffusé également par courriel.

Décembre 2001 – n°25 : parution d'un article de fond « L'insertion socioprofessionnelle et ses modèles culturels »

Janvier 2002 – n°26 : « L'insertion » est désormais disponible sur le site web de la FeBISP en format pdf à télécharger.

Novembre 2002 – n°34 : un article pour se faire une opinion « Pour ou contre le revenu d'intégration ? ».

Janvier 2003 – n°36 : deux nouveautés pour la nouvelle année. D'une part, la création d'une rubrique « dossier du mois ». D'autre part, l'apparition des signatures en fin des articles rédigés par les membres de l'équipe exécutive de la FeBISP. Les lecteurs peuvent ainsi contacter directement les auteurs pour toute rectification, pour manifester leurs mécontentements ou pour adresser leurs félicitations.

Mai 2003 – n°40 : dossier du mois « La formation continuée des travailleurs »

Février 2004 – n°47 : un dossier du mois qui rend compte d'un travail de longue haleine de la FeBISP et de ses membres, « Les cahiers de charges des OISP dans le cadre de leur partenariat avec Bruxelles Formation ».

Mai 2004 – n°49-50 : La FeBISP publie son Mémoire en vue des élections législatives régionales de juin.

FAIRE CONNAITRE ET RECONNAITRE LE TRAVAIL DES MISSIONS LOCALES ET D'OOTB A BRUXELLES

Tel était l'objectif que se fixait la FeBISP en éditant, avec la participation active des Missions locales, de l'Agence Alter et d'OOTB, et le soutien du Ministre de l'Emploi Monsieur Eric Tomas, un syllabus d'une centaine de pages intitulé : « **Les Missions locales, actrices d'une stratégie urbaine pour l'emploi et l'économie sociale** ».

Faut-il rappeler que ce travail de « visibilité » des Missions locales et d'OOTB avait commencé bien avant, il y a de cela environ une année, lorsque le projet d'organiser un séminaire dédié au travail des Missions lo-

cales avait vu le jour au printemps 2003 ? Il faut remarquer cependant que le document présenté publiquement ce 20 avril en présence du Ministre Régional de l'Emploi est bien plus qu'un compte-rendu de la rencontre du 5 juin dernier.

Cet ouvrage aide à comprendre quelle fut la genèse des Missions locales, et comment elles ont été créées fin des années '80 pour répondre aux besoins sociaux, d'emploi notamment, des communes défavorisées du centre de Bruxelles. Comment, par la suite, les autorités publiques (COCOF et ORBEM) leur ont conféré un rôle central de coordination des pratiques locales d'insertion socioprofes-

sionnelle. Comment elles sont devenues un partenaire privilégié des autorités régionales bruxelloises dans la lutte contre l'exclusion sociale, via l'offre de services individualisés en lien avec l'objectif premier d'insertion socioprofessionnelle des habitants, mais via également le montage ou le partenariat dans des projets de type « économie sociale » visant tout à la fois la requalification, la formation, la mise à l'emploi de demandeurs d'emploi, mais également la revitalisation des quartiers, l'amélioration du cadre de vie en ville et la prestation de services de proximité facteurs de cohésion sociale. Comment enfin de nouvelles responsabilités leur ont

été confiées dans le cadre des projets récents de « Réseau des Plate-formes pour l'emploi » ou de « Gestion mixte du marché de l'emploi ».

Qu'est-ce qu'une commission de concertation zonale ? Qu'est-ce que la DRISU, le SRDU, OOTB ? Comment interagissent-ils avec les missions locales ? et bien d'autres choses encore, c'est ce

que vous apprendrez aussi grâce à ce syllabus.

Merci à Jean-Philippe Martin, Catherine Geleyn et André De Bisschop, d'avoir accepté de présenter leur travail et les enjeux si importants de celui-ci pour la qualité de vie dans notre belle Capitale, et merci à Eric Tomas d'avoir accepté de réaf-

firmer son soutien à ce travail. Merci enfin à toutes les personnes qui avaient fait le déplacement pour saluer cet événement.

Pour obtenir le document, veuillez renvoyer à la FeBISP le bon commande repris dans ce numéro.

Delphine Huybrecht

L'ETAT DANS TOUS SES ETATS

LA CONCERTATION DE LA ZONE NORD-EST ABORDE LA PROBLEMATIQUE DE L'ETAT SOCIAL ACTIF

Après la réforme du minime, adoptée sous la précédente législature, les décisions prises par la coalition violette en matière d'emploi et de sécurité sociale, lors du récent Conseil de Petit-Leez, marquent un pas de plus dans la transition vers un Etat social actif¹. Ces mutations entraînent un sentiment de malaise auprès des travailleurs sociaux qui voient progressivement leur rôle changer de nature. Dans ce contexte, la concertation de la zone Nord-Est² qui fut organisée le 31 mars invitait les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle à se réunir pour débattre des transformations du modèle étatique et de leurs conséquences.

A cette occasion, plusieurs intervenants ont apporté leur éclairage : Pierre Reman³ a replacé le sujet dans sa dimension historique, Bernard Conter⁴ l'a analysé tel qu'il se présente actuellement et Gabriel Maissin⁵ a établi le lien avec les politiques d'intégration.

Lorsque la sécurité sociale a vu le jour, au lendemain de la seconde guerre mondiale, elle s'est construite autour de la lo-

gique de la concertation sociale et du pluralisme institutionnel. Le compromis et la solidarité tiennent une place essentielle. Les syndicats s'engagent à participer aux efforts pour accroître la productivité, à condition que les profits soient répartis de façon équitable. A cette époque, l'Etat joue un rôle supplétif, lorsque les différents acteurs parviennent à un accord, il l'inscrit dans un processus législatif et dégage des moyens pour le financer.

Dans les années 80, le tableau s'assombrit sérieusement.

La crise économique s'installe, les fondements du système s'érodent peu à peu. Les charges des entreprises sont réduites pour faire face à la concurrence internationale et le budget de la sécurité sociale doit être rationné. Les critères d'exclusion des chômeurs de longue durée se durcissent et le principe de sélectivité de l'aide en fonction de la situation familiale s'impose malgré l'opposition des femmes, premières victimes de cette mesure. Pour les moins démunis, le recours à des modes de financement al-

ternatif, comme l'assurance privée, est encouragé.

Bien que bénéficiant toujours d'une certaine légitimité, l'Etat social dit « traditionnel » se voit accusé, souvent injustement, d'assister sans se soucier de responsabiliser. Un peu partout en Europe⁶, une nouvelle théorie, fortement inspirée de la troisième voie anglo-saxonne, qui se situe à mi-chemin entre le discours libéral et socialiste, émerge : l'Etat social actif. En Belgique, cette notion fait sa première apparition officielle dans la déclaration du gouvernement arc-en-ciel de 1999. Selon cette conception, le chômage n'est plus perçu comme la conséquence d'une mauvaise conjoncture économique. On fait confiance aux capacités du marché, c'est l'attitude des individus qui est mise en cause. La tâche assignée aux pouvoirs publics est de créer les conditions pour améliorer les chances de réussites des demandeurs d'emploi⁷, en investissant dans l'accompagnement et la formation.

Cette idéologie pose questions car si ce modèle peut constituer

un atout pour les personnes qui possèdent suffisamment d'autonomie, cette logique risque, non seulement, d'exclure davantage ceux qui ne disposent pas des ressources nécessaires, mais également, de les culpabiliser en les désignant comme seuls responsables de leur situation. Par ailleurs, on peut craindre une multiplication des emplois précaires sous prétexte d'activer les allocataires sociaux, de leur offrir une chance de s'intégrer sur le marché du travail.

Actuellement, l'Etat social actif a dépassé le cadre de la théorie et d'importants bouleversements se profilent pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Depuis sa mise en place, à la fin des années 80, ce dispositif n'a cessé de voir sa fonction évoluer. Conçu à l'origine comme un mécanisme d'aide destiné aux jeunes qui ont rencontré un obstacle dans leur parcours, petit à petit, son public s'est élargi et il est devenu polyvalent, du moins dans les villes où il s'est rapproché des politiques de logement, de rénovation urbaine et de cohabitation sociale. Aujourd'hui, pour mettre en œuvre ses projets, le Fédéral

fait appel aux Régions auxquelles il est demandé de concentrer leurs efforts sur l'employabilité des demandeurs d'emploi. Pour cela, ces dernières doivent s'appuyer sur les différents acteurs de l'insertion socioprofessionnelle. Les travailleurs sociaux s'interrogent sur l'influence qu'exerceront ces changements. Quels moyens leur seront alloués ? N'y a-t-il pas un danger, à vouloir renforcer à tout prix les qualifications et les capacités d'adaptation des demandeurs d'emploi, d'occulter d'autres aspects essentiels ? Quel sera l'impact des mesures prises au nom de l'Etat social actif sur la relation de confiance qu'ils entretiennent avec leur public ?

On manque encore de recul pour évaluer l'effet exact des tendances qui se dessinent sur les pratiques et les attributions des opérateurs d'insertion. Néanmoins, il importe que ceux-ci engagent dès à présent un dialogue sur leur identité commune de façon à se positionner efficacement et concrètement en vue d'obtenir le meilleur compromis, pour eux et leur public, dans cette période de transition qui paraît inéluctable.

Comme souligné lors des conclusions qui furent tirées à la concertation zonale, il est essentiel d'entamer rapidement cette réflexion et de lui trouver un cadre approprié.

Sandrine Warsztacki
Mission locale de Schaerbeek

-
- 1 La revue nouvelle de décembre 2003 intitulée « nouvelles figures de la question sociale » est consacrée entièrement à l'Etat social actif
 - 2 Les cahiers des charges issus des partenariats avec l'ORBEM donnent aux Missions locales une place centrale dans la coordination des dispositifs locaux d'insertion socioprofessionnelle, dans ce but, chacune d'elles organise dans la zone où elle se situe des réunions qui regroupent différents opérateurs présents sur ce territoire.
 - 3 Pierre Reman est directeur de la Fopes
 - 4 Bernard Conter est attaché scientifique à l'Iweeps, l'Institut wallon d'évaluation de prospective et de statistiques
 - 5 Gabriel Maissin est administrateur-délégué de la FeBISP
 - 6 Les conclusions du sommet Lisbonne ont intégré la notion d'ESA et ses principes (activation, responsabilisation des individus...) sont mis en œuvre dans la plupart des pays de l'UE.
 - 7 Il est significatif de constater qu'aujourd'hui le terme « demandeur d'emploi » tend à être remplacé par « chercheur d'emploi »

ECONOMIE SOCIALE : PORTER LE REGARD PLUS LOIN QUE LES FRONTIERES DE NOTRE REGION

Ce 23 avril, la FeBISP invitait, avec le Réseau REVES, leurs membres et leurs partenaires à un tour d'Europe de l'économie sociale lors d'un colloque intitulé « Bruxelles-Ville d'économie sociale : Dialogue avec les métropoles européennes ».

Un va-et-vient du local au global, une mosaïque d'initiatives portées par des organisations d'ampleur et de statuts très divers, des points de vues d'acteurs de terrain et des points de vue d'institutions... Des grandes idées et des petites, de quoi réfléchir en tout cas... Voici l'exercice, à la fois frustrant et stimulant, auquel se sont livrés la FeBISP et REVES en partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Cabinet du Ministre Tomas, ce vendredi 23 avril.

Vous y êtes venus en nombre et avez (nous l'espérons) appris à mieux connaître des projets qui se déroulent à deux pas de chez vous : la crèche « aux deux ailes » (francophone et néerlandophone) OLINA à Molenbeek-Saint-Jean, le Réseau des Plateformes pour l'Emploi qui, à Bruxelles, associe entre autres les missions locales et l'ORBEM, le projet GAMES, qui fournit des services d'aide à domicile tout en assurant une formation à ses travailleurs...

Vous avez maintenant une vision plus claire de ce qui se prépare au niveau régional dans le domaine de l'économie sociale (l'ordonnance sur les entreprises d'insertion et les initiatives locales pour le développement de l'emploi) et des ser-

vices de proximité en économie sociale...

Mais peut-être vous dites-vous comme moi, au vu des actions entreprises dans d'autres régions d'Europe, qu'à Bruxelles, beaucoup de chemin reste à parcourir ? L'APES, l'Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire du Nord Pas-de-calais, regroupe, pour une population de 4 millions d'habitants (4 fois la population bruxelloise), 440 membres dont 350 organismes fondateurs. Si on devait constituer un réseau équivalent à Bruxelles, il nous faudrait réunir 110 organisations d'économie sociale et solidaire... Cela fait réfléchir...

Le « Piano Regolatore Sociale¹ » de la ville de Rome, qui vise l'intégration de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans toutes les politiques - sociales et urbaines - par le biais d'un processus ouvert et participatif ayant associé 600 organismes d'économie sociale et 6000 habitants nous prend à rêver à des « plans » similaires à Bruxelles, où les compétences en matière de lutte contre la pauvreté, d'emploi, de services dits « personnalisables », d'économie sociale sont tellement morcelées entre communautés, régions, communes, fédéral...

L'ambitieux projet catalan « Porta 22² » enfin, véritable cité des métiers du futur (entendez par là métiers de l'information) devrait être une source d'inspiration pour tous ceux qui visent la dynamisation de l'économie et la lutte contre le chômage via la formation continue. Cette plate-forme informative

ouverte à tous (étudiants, demandeurs d'emploi, travailleurs), membre du Réseau de la Cité des Métiers, répertorie 500 profils professionnels en y incluant leur dimension « nouvelles technologies ».

Car comme le soulignait Maravillas Rojo, Conseillère à l'emploi et à la formation de la ville de Barcelone qui se chargeait de présenter le projet « Porta 22 » : « Même le métier de camionneur a changé depuis la généralisation des appareillages « GPS »... En clair, depuis l'essor des technologies de l'information et de la communication, les métiers s'envisagent de manière différente : les travailleurs doivent s'y adapter mais les pouvoirs publics peuvent les y aider...

Enfin, la présentation des projets de coopératives d'activités à Marseille (ville qui à bien des égards ressemble à Bruxelles) nous rappelle cruellement que, dans un numéro pas si ancien de « L'insertion », nous déplorions les difficultés que connaît le projet bruxellois de coopérative d'activités (basé au Guichet d'économie locale du Centre Dansaert) pour voir le jour.

Du pain sur la planche donc, voilà ce qui nous attend... La Région de Bruxelles-Capitale est une région encore jeune, qui doit se forger une identité plus solide pour avancer encore mieux sur le terrain des politiques sociales. Au niveau de la FeBISP, nous serions déjà contents de voir naître et grandir quelques initiatives d'économie sociale de plus et de les aider à grandir et prospérer...

Nous continuerons aussi (ce numéro de « L'insertion » en témoigne) à relayer fidèlement vos préoccupations via nos mémorandums, pour faire avancer les politiques d'insertion sociale et professionnelle dont l'économie sociale d'insertion est un pan...

Mais une législature se termine à Bruxelles, et qui sait ce que nous réserve la suivante ? En attendant, il est parfois stimulant de lever le nez du guidon pour apercevoir ce qui se fait ailleurs.

Delphine Huybrecht

1 Pour ceux qui lisent l'italien tout se trouve sur :

http://www.comune.roma.it/dipsociale/pagina_piano_regolatore_sociale2.htm

Le piano Regolatore sociale est romain mais intégré dans la législation nationale italienne; il comprend entre autre des outils de mesure de l'accessibilité des services sociaux (considérés comme des Droits) et élabore des outils d'évaluation de la qualité des services prestés.

2 Pour ceux qui lisent l'espagnol ou le catalan : <http://www.porta22.com/>

FONDS SOCIAL SOCIOCULTUREL ET SPORTIF : APPEL A PROJETS 2004

Le Fonds social socioculturel et sportif est le Fonds de sécurité d'existence de la Commission paritaire 329 pour les Communautés française et germanophone. Le Fonds a été créé le 20 mars 1997 par une convention collective de travail rendue obligatoire par Arrêté royal le 22 octobre 1997. Il est alimenté par une cotisation obligatoire des employeurs correspondant à 0,1 % de la masse salariale, en faveur des groupes à risque.

Le Fonds est géré paritairement par les Fédérations d'Employeurs (représentées par la CESSoc) et par les Organisations syndicales représentatives des travailleurs.

Appel à projets 2004

Fort de ses expériences menées en 2002 et 2003, le Fonds social socioculturel et sportif a décidé en 2004 de soutenir à nouveau les dispositifs d'échanges d'expériences professionnelles, d'accompagnements d'équipes et de tutorat en situation de travail, afin d'améliorer les compétences individuelles et collectives des travailleurs et demandeurs d'emploi du secteur. Réfléchir ensemble, trouver des réponses collectives, s'appuyer sur l'ex-

périence, le vécu et les compétences des autres, partager les savoirs ou se renforcer dans les pratiques sont autant de nouvelles demandes qui ne trouvent souvent de réponse que dans la mise en place de nouveaux dispositifs.

Un premier appel à projets est lancé à la mi-avril avec remise des candidatures pour le 31 mai et un deuxième appel sera lancé en septembre avec remise des candidatures pour le 31 octobre 2004. Tous les projets devront être terminés pour la fin juin 2005. Les travailleurs concernés sont ceux qui ressortissent à la Commission paritaire 329 dont les employeurs sont inscrits à l'ONSS sous l'indice 362.

Échanges d'expériences professionnelles

Ce dispositif a pour objectif de contribuer à développer les compétences collectives des équipes de travailleurs en permettant de rencontrer des pratiques d'autres professionnels et en suscitant une interrogation sur leurs pratiques dans leur propre équipe.

Les possibilités sont diverses : l'échange peut être unilatéral ou multilatéral, sectoriel ou intersectoriel.

Accompagnements d'équipes

Le dispositif d'accompagnement doit permettre aux équipes de travailleurs de bénéficier de la présence d'une personne extérieure à l'établissement, garante du cadre et de l'éthique, pour les accompagner dans une démarche de réflexion interne. L'accompagnement d'équipe peut viser des problématiques telles que : le fonctionnement institutionnel, l'organisation du travail, l'élaboration et le suivi d'un projet, l'analyse d'une situation, l'évaluation d'un projet ou d'une pratique. Il peut également se centrer sur une « dimension relationnelle », celle-ci pouvant concerner les travailleurs entre-eux et/ou les travailleurs dans leurs relations avec les usagers. L'accompagnateur est un professionnel de l'accompagnement, extérieur à l'association.

Tutorat en situation de travail

Le dispositif de tutorat doit permettre de répondre à une

logique de construction de compétences mise en place en situation de travail. Ce tutorat suppose une relation sur le lieu du travail, dans laquelle un travailleur d'une association (appelé tuteur) accompagne un autre travailleur (appelé tutoré) de la même association. La spécificité du tutorat est de produire des effets formatifs autant dans le chef du tuteur que dans celui du tutoré. Dans le cas du tutoré, on peut distinguer différents éléments, à savoir : l'apprentissage et le développement de compétences en immersion professionnelle, la connaissance du milieu de travail, l'intégration. Pour le tuteur, c'est l'occasion de développer et de valoriser son professionnalisme, ses capacités à

communiquer, à organiser des situations de formation et à évaluer leur mise en œuvre. Le tuteur est un professionnel de l'association pour qui l'activité tutorale n'est pas l'activité principale. Plusieurs types de tutorat sont accessibles : le tutorat d'intégration (celui des nouveaux embauchés visant à intégrer le travailleur dans son nouveau métier), le tutorat de développement (celui qui accompagne la transmission des compétences de travailleurs dans un processus d'évolution professionnelle individuel ou collectif) et le tutorat d'insertion (celui des travailleurs peu qualifiés dans des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle). Le tutorat peut également s'exercer par un tuteur « volant » notamment

dans le cas des groupements d'associations qui identifient un tuteur parmi leurs travailleurs qui dégagera du temps pour des missions de tutorat auprès des associations du groupement.

Michèle Hubin

Les actes de candidatures seront introduits au Fonds à l'aide du formulaire-type disponible sur demande ou sur le site

<http://www.apefasbl.org/>

Vous trouverez également toutes les informations nécessaires sur le site de la FeBISP (<http://www.febisp.be>).

Pour la 1^{ère} phase, les projets sont à déposer pour le 31 mai 2004.

LE MODELE DE CONCERTATION SOCIALE « A LA BELGE » FACE AU FAIT ASSOCIATIF : LE LABORATOIRE BRUXELLOIS

En prolongement de son numéro « État - associations : thérapie de couple » (décembre 2003), Politique - revue de débats, vous invite à un séminaire le lundi 10 mai de 14h à 17h30 à la Maison du livre (rue de Rome 24-28, 1060 Bruxelles).

La dynamique du « fait associatif » interpelle clairement trois visions, trois logiques du changement social et de l'action collective :

- **Les organisations syndicales**, présentes aux différents niveaux de la concertation et de la négociation collective, développent également une vision « sociétale » en rapport avec des domaines comme la santé,

l'enseignement, les services publics, l'exclusion, l'environnement... Elles ne sont donc plus seulement confrontées aux entreprises privées et à l'employeur public mais aussi aux acteurs associatifs, aux ONG...

- Entre l'initiative militante et citoyenne et la prise en charge des missions déléguées par les pouvoirs publics, **la vie associative** est en pleine mutation. La reconnaissance de ce fait dans de nombreux domaines de la vie en société (formation, culture, santé, aide sociale...) et le développement d'un vaste secteur non marchand poussent les associations à se structurer. À la fois comme « opérateurs »

par rapport aux missions qu'elles se fixent et comme « employeurs » par rapport à leurs travailleurs.

- De nouvelles articulations de **l'action politique** apparaissent. La démocratie représentative et l'action partisane tout en restant au cœur de la politique se voient interpellées par de nouvelles aspirations à une démocratie plus participative et à l'émergence de la société civile. Dans un contexte fragilisé par la montée de l'extrémisme, le politique se tourne aussi vers l'associatif. Mais dans quel but ?

« Politique » propose à des militants syndicaux, associatifs et politiques de « sortir du bois »

et de se rencontrer autour de ces constats, pour échanger leurs visions du fait associatif, mais aussi pour poser quelques jalons :

- Doit-on ajouter une aile à l'édifice du modèle de concertation sociale « à la belge » ?
- Quelle devrait être la forme d'une représentation associative ?
- Quel « pacte associatif » est-il envisageable de conclure avec le politique ?
- Pourrait-on, en profitant de la proximité des acteurs, faire de la Région bruxelloise un laboratoire pour un modèle de rapport entre inter-

locuteurs sociaux, monde associatif et pouvoirs publics ?

Avec :

des syndicalistes :

Daniel Piersoel (CSC Bruxelles)
Philippe Van Muylder (FGTB Bruxelles)

des responsables associatifs :

Suzanne Beer (FeBISP)
Alain Leduc (Lire & Écrire)
Charles Lejeune (FCSS)
Christine Kulakowski (CBAI)
Anne France Rihoux (Inter-Environnement)

des représentants de partis et mouvements politiques :

Frédéric Delcor (IEV/PS)
Francois Martou (MOC)
Bernadette Wynants (Ecolo)

Introduction des débats et animation :

Éric Buysens (« Politique »)
Gabriel Maissin (« Politique »)

RDV donc le lundi 10 mai de 14h à 17h30 rue de Rome 24-28 à 1060 Bruxelles

Entrée libre.

Réservation souhaitée par courriel :

<mailto:secretariat@febisp.be>

**ENSEIGNEMENT ET ISP :
CONCURRENCE, OSMOSE, SYMBIOSE OU AUTRE CHOSE ?**

Les journées d'études de la FeBISP se suivent, mais ne se ressemblent pas. En ligne de fond, la FeBISP maintient son cap : tenter de faire le lien entre la pratique de ses membres et l'évolution du politique à Bruxelles.

Prochain rendez-vous le 6 mai 2004

Dans le cadre du forum organisé par Bruxelles Formation, la FeBISP vous invite à sa 7^{ème} journée d'étude intitulée « Enseignement et ISP : concurrence, osmose, symbiose ou autre chose aux «**Pyramides**» (Place Rogier).

Une introduction sur le cadre institutionnel présentera les grandes étapes historiques et les missions respectives du secteur ISP et de l'enseignement à partir des différents

textes de loi qui les régissent. Quelles interactions sont apparues entre les deux systèmes à partir de la mise en application de la loi du 29 juin 1983 sur l'obligation scolaire de 16 à 18 ans ? Comment le système général de certification de l'enseignement et le nouveau dispositif de validation des compétences cohabiteront-ils ? Quels objectifs sont prioritaires pour chacun : l'apprentissage, la socialisation, la citoyenneté, l'égalité des chances, l'équité ? Le débat sur la dimension politique et sociale dans ces deux systèmes devrait répondre à ces questions. L'ISP est-il un dispositif de rattrapage parmi d'autres ? Quelle place occupe-t-il face ou à côté des autres systèmes de formation (la promotion sociale, l'enseignement professionnel, technique et d'alternance, Bruxelles Formation) ? Cinq groupes de tra-

vail feront le point sur les interactions concrètes, sur les collaborations existantes ou éventuelles, sur l'articulation Enseignement-ISP en tant que prolongement de la scolarité et/ou de transition vers l'emploi.

Programme du jour

8h45 à 9h15 : accueil

Matinée 9h15-12h45

Introduction et animation par **Suzanne Beer**, secrétaire générale de la FeBISP

1^{ère} partie : Le cadre institutionnel et les missions de l'ISP et de l'enseignement

Le dispositif d'ISP

Les grandes étapes du secteur ISP par **Gabriel Maissin**,

administrateur-délégué de la FeBISP

Le décret du 27 avril 95 par **Agnès De Gouy**, conseillère chef de service Formation professionnelle de la Cocof

Le système de l'enseignement

Missions, valeurs et rôle dévolu à l'enseignement par **Lucienne Daubie**, coordinatrice du CEFA de Court-St-Etienne

2^{ème} partie : La dimension politique et sociale de l'enseignement

Place des élèves, place et rôle des enseignants par **Pierre Waaub**, enseignant, membre de l'équipe politique de Changement pour l'égalité.

3^{ème} partie : L'ISP un dispositif de rattrapage parmi d'autres ?

En préambule : les logiques de certification et de validation des compétences par **Sylvie Kwaschin**, vice-présidente du Syndicat de l'Enseignement Libre - Setca et **Alain Kock**, secrétaire de la CCFEE.

Débat : Quelle place le dispositif ISP occupe-t-il comme système de rattrapage de l'enseignement face ou à côté des autres systèmes de formation (promotion sociale, enseignement professionnel, Bruxelles Formation, CEFA) ?

Avec la participation de Mme **Sylvie Kwaschin** et MM. **Eric**

Buysens, conseiller au cabinet du Ministre Tomas, **Marc Thommes**, directeur-adjoint de Bruxelles Formation et Pdt de la chambre de la formation du CEF et **Gabriel Maissin**.

12h30 à 13h45 : pause déjeuner

Après-midi 13h45-16h30

13h45 à 15h00 : Réflexion-débat en ateliers

5 ateliers au choix sont proposés, présentant des exemples de partenariat vécus par des OISP avec des interlocuteurs de l'enseignement ou des pratiques relatives à des thématiques communes.

1° Atelier « Socle de compétences de base » : un exemple « Le chef-d'œuvre en alpha »

avec **Anne Loontjens**, coordinatrice du Collectif d'Alphabétisation et **Michel Graas**, inspecteur cantonal de l'enseignement subventionné CFWB.

2° Atelier « Passerelles »

La certification et la validation des compétences dans le parcours d'insertion : pourquoi, pour quels publics, comment et par qui ?

Avec **Christian Vandiepenbeeck**, coordinateur de CFS et **Philippe Charlier**, responsable du secteur formation du BIEF.

3° Atelier « Guidance »

CEFA et OISP, quelles pratiques pour quels publics et quels besoins ?

Avec **Olivier Gilot**, CEFA d'Anderlecht, **Anne-Pascale Eppe**, CPMS et **Julien Vandebussche**, agent de guidance Casi-Uo/Coften.

4° Atelier « Information et orientation »

Présentation du Projet JEEP par **Myriam Amrani**, co-directrice de la Mission locale de Forest. Détermination professionnelle en Mission locale et orientation du projet de vie en CPMS avec **Valérie Vlamincx**, Mission locale de St-Josse et **Claire Kagan**, directrice CPMS de St-Gilles.

5° Atelier « Accompagnement vers l'Emploi »

Quelles pratiques en ISP et dans les bureaux de placement des établissements scolaires ? Avec **Yvette de Reys**, directrice-adjointe de la Mission locale d'Ixelles et **Nathalie Nys**, chef de service de la Cellule Emploi ULB (CEREP).

15h30-16h10 : synthèse des ateliers

16h10-16h30 : Conclusions de la journée par **Jean-Philippe Martin**, administrateur-délégué de la Mission locale de St-Gilles

**Mémoire des opérateurs bruxellois
de l'insertion socioprofessionnelle**

Élections régionales de juin 2004

**« L'insertion socioprofessionnelle :
une responsabilité collective des acteurs »**

Introduction

Pourquoi ce mémorandum ?

La FeBISP, très clairement, souhaite faire connaître, discuter et faire progresser un dispositif important pour la cohésion sociale et la dignité des habitants de Bruxelles.

Pour qui ce mémorandum ?

Il s'adresse à un ensemble d'acteurs, à commencer bien sûr par les candidats aux élections régionales, donc à travers eux aux futurs législateurs et gouvernants. Mais pas seulement : nous l'adressons aussi à tous ceux qui de près s'intéressent à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'économie sociale d'insertion, et à tous les décideurs à quelque niveau que ce soit.

Les 57 organismes rassemblés au sein de la FeBISP¹ restent mobilisés et veulent relever les défis de l'insertion sociale, professionnelle et économique, et contribuer à la mise en place d'une dynamique de développement urbain qui n'oublie pas dans ses priorités les besoins des Bruxellois, de tous les Bruxellois.

¹ Voir annexes 1, 2 et 3 qui présentent respectivement la FeBISP, ses membres et le puzzle de l'offre de formation.

1.

L'enjeu global

1.1. Diagnostic de la situation en RBC

Le paradoxe bruxellois est une hypothèse d'école. Alors que la Région de Bruxelles-Capitale se classe dans le top 5 des régions urbaines pour la richesse produite par habitant, elle est caractérisée par des indicateurs sociaux particulièrement sombres :

- a) La Région compte 75.653 demandeurs d'emploi inoccupés, dont plus de 55.000 sont des chômeurs complets indemnisés. Si on comptabilise tous les demandeurs d'emploi (y compris les chômeurs de plus de 50 ans par exemple) on arrive au chiffre de 83.241. Rapporté à la population active, cela représente un taux de chômage de 21 % (alors que ce taux est de 8,3 % en Flandre et de 18,2 % en Wallonie avec une moyenne nationale de 12,7 %²) !;
- b) Si Bruxelles offre du travail à près de 653.000 personnes, parmi celles-ci, 230.000 habitent la Flandre, 125.000 la Wallonie et 296.500 habitent Bruxelles. Si on y ajoute les 56.500 Bruxellois travaillant en dehors des 19 communes, on arrive à une population active bruxelloise de 352.900 unités pour les 653.000 emplois offerts ;
- c) Les caractéristiques du chômage à Bruxelles sont elles aussi remarquables : 33 % de l'ensemble des chômeurs ont moins de 24 ans, (pour 11,6 % en Flandre et 26,5 % en Wallonie). Quant à leur niveau d'études, il est particulièrement bas : 25 % des chômeurs n'ont que le niveau primaire, et 49 % n'ont pas de diplôme de fin de l'enseignement secondaire³ ;
- d) Le chômage s'accompagne, bien entendu, d'autres difficultés telles l'accès aux soins, à l'enseignement etc. Les différents rapports sur la pauvreté ont montré que près de 30 % de la population bruxelloise vit en situation de pauvreté ou de précarité. 200.000 ménages remplissent les conditions pour accéder à un logement social, alors que seulement 40.000 d'entre eux en bénéficient⁴ ;
- e) Enfin, cette difficulté sociale n'est pas répartie de façon égale sur l'ensemble du territoire. Une zone allant du bas de Saint-Gilles, passant le long du canal jusqu'à Schaerbeek, et qui englobe une partie importante du pentagone, regroupe 180 quartiers où vivent les 330.888 habitants les plus pauvres de la Région.

Le défi à relever dans le cadre du développement urbain est donc énorme. L'insertion socioprofessionnelle et l'économie sociale d'insertion sont deux composantes d'un vaste éventail de politiques économiques, urbanistiques, sociales et éducatives qui doivent être mobilisées dans ce cadre.

² Sources : Indicateurs statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale – Edition 2003.

³ Sources : Pour des études qualitatives sur le chômage, on se référera utilement aux travaux de l'Observatoire du marché de l'emploi (ORBEM).

⁴ Sources : Rapports sur la Pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale (1995, 1997). Fonds du logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'insertion socioprofessionnelle a pour caractéristiques principales :

- a) D'être ancrée dans les zones défavorisées et donc de développer son action au niveau local, en essayant de s'articuler et de mobiliser le maximum d'acteurs à ce niveau (pouvoir communal, CPAS, enseignement, tissu associatif etc.) ;
- b) De s'adresser spécifiquement aux demandeurs d'emploi qui sont confrontés à un déficit de qualification et souvent de qualification initiale, et qui sont marqués par des situations d'exclusion ;
- c) De s'être étendue en un peu plus d'une décennie à des publics plus larges que ceux visés au départ (les jeunes de 18 à 25 ans) : des publics plus âgés, marqués par un chômage de longue durée et des difficultés sociales très lourdes (logement, surendettement etc., ainsi que des populations d'immigration récente et personnes étrangères aux statuts (et aux conditions de vie) particulièrement précaires.

1.2. L'identité commune des acteurs de l'ISP

Rassemblés autour de leur volonté de contribuer, par une politique d'insertion socioprofessionnelle, au développement urbain intégré, les acteurs de l'ISP axent leurs actions sur 4 principes fondamentaux :

- Agir pour certains publics fragilisés;
- Choisir des démarches respectueuses de la personne;
- Former selon des méthodes pédagogiques adaptées;
- Promouvoir une dimension citoyenne, intégrant une démarche d'éducation permanente.

Les OISP doivent pouvoir innover, expérimenter et proposer de nouvelles actions pour que le dispositif évolue en concordance avec le marché de l'emploi et l'évolution des publics. Ainsi, les mécanismes de conventionnement et d'agrément des actions d'ISP doivent être appliqués de façon à ne pas figer les pratiques des OISP, ni sur le plan administratif ni sur le plan budgétaire : la stabilité du dispositif ISP doit absolument s'accompagner de possibilités réelles d'innovation sous peine de sclérose et au final, d'instabilité.

Les OISP offrent un dispositif de formation de qualité, qui développe des compétences orientées certes vers la mise à l'emploi des stagiaires, mais qui doit aussi – surtout dans une situation marquée par la pénurie d'emplois - élever le niveau général des capacités des demandeurs d'emploi, et ne pas séparer la qualification de la dimension citoyenne.

1.3. Le bilan de la législature

1.3.1. Les points positifs

La consolidation du dispositif : la législature qui s'achève a consolidé un dispositif d'insertion socioprofessionnelle ample, regroupant 49 associations francophones agréées, (dont les 9 missions locales). Cela a permis aux OISP de dispenser plus de 1.000.000 d'heures de formation par an à plus de 3.000 stagiaires et aux missions locales d'accueillir et/ou de suivre et/ou d'orienter dans leur recherche d'une formation ou d'un emploi 10.000 personnes en 2003.

La reconnaissance des travailleurs : un effort important (par l'augmentation de 4.150.000 € des budgets régionaux et COCOF de l'ISP) a permis de concrétiser les accords du non marchand, de reconnaître et de stimuler ainsi la professionnalisation du secteur.

Des avancées législatives et réglementaires : un important travail législatif de clarification et de précision des missions a été réalisé, notamment :

- L'Arrêté de la COCOF fixant les modalités du partenariat entre les OISP et Bruxelles Formation ;
- L'Ordonnance régionale sur la gestion mixte du marché du travail impliquant les partenaires associatifs de l'ORBEM dans ces grandes réformes.

Une reconnaissance du secteur dans son ensemble : au travers de la présence de la FeBISP dans une série de lieux de concertation et d'avis, le secteur tout entier a pu mieux se faire entendre et se coordonner. Nous avons également bénéficié d'une remarquable disponibilité et d'écoute - même en cas de difficultés - de la part du Cabinet du Ministre de tutelle.

Le préfinancement des actions : suite aux très longs délais de liquidation des subsides FSE, une forme de préfinancement a enfin été acquise. Même si nous regrettons qu'il ait fallu attendre la fin de la législature pour que cela arrive, c'est évidemment une avancée très significative pour l'évolution du secteur. L'effort en tout cas doit être poursuivi dans les années qui viennent, particulièrement pour la prochaine programmation européenne 2007-2011.

1.3.2. Les chantiers inachevés, les faiblesses et les attentes

Nous l'avons dit, et nous le réaffirmons, la législature qui s'achève a pris un nombre très important d'initiatives positives pour le secteur de l'ISP. Il reste malgré tout des défis sociaux persistants, d'où il nous semble nécessaire de donner un nouveau souffle à l'insertion socioprofessionnelle.

Pour ce faire, nous avons rassemblé nos attentes et nos perspectives de travail dans les quatre chapitres suivants :

Les enjeux liés à la formation professionnelle (chapitre 2) : une juste évaluation de « qui est le public de l'ISP, où se trouve-t-il, quels sont ses besoins ? » et à partir de là un redéploiement du dispositif. Une juste évaluation également de l'offre de formation en général, mais aussi des possibilités d'accueil pour l'orientation et la (re)mise à niveau et une diversification des « opérateurs » : AFT, Alternance, Formations qualifiantes.

Les enjeux liés à la politique de l'emploi (chapitre 3) : que signifie aujourd'hui « le parcours d'insertion » ? Dans le contexte général d'un contrôle accru, comment offrir plus en matière d'accueil, d'orientation, de guidance vers la recherche d'emploi ? Quel sera et quel doit être le rôle du « réseau des plates-formes locales pour l'emploi » ?

Un nouveau chantier à développer : l'économie sociale d'insertion (chapitre 4). Une ouverture vers le secteur de l'économie sociale d'insertion (les moyens législatifs ne sont arrivés qu'en fin de législature et cela s'est fait attendre...).

Le cadre institutionnel, les moyens humains et financiers : trois défis pèsent sur l'ensemble du dispositif (chapitre 5) :

- Garantir le financement de l'accord du non marchand dans sa dynamique (ancienneté, barèmes des personnels...) ;
- Accorder les moyens aux objectifs d'emploi. Si les demandeurs d'emploi doivent bénéficier d'un meilleur accompagnement ou de formations plus adaptées, des mesures supplémentaires sont à envisager. Il serait illusoire de faire l'impasse sur les moyens financiers nécessaires ;
- Prévoir l'après 2006. Les 4 principales sources de financement (Région-ORBEM, Système ACS, COCOF et Fonds social européen) de l'ISP doivent être mieux « synchronisées », en particulier en prévision de l'après 2006 et de la modification des subventions européennes.

2.

Les enjeux liés à la formation professionnelle

2.1. Consolider et étendre l'offre de formation professionnelle

En général :

Les associations demandent une extension du dispositif ISP pour répondre à la demande du public traditionnel ISP (le nombre de jeunes Bruxellois de 18 à 25 ans qui ne terminent pas ou mal leur parcours scolaire, donc se retrouvent sans diplôme secondaire supérieur, n'a pas diminué) et à celle d'un nouveau public en recherche de (re)qualification.

La FeBISP avait demandé au Ministre Tomas une étude portant sur l'analyse de l'évolution de l'offre et de la demande de formation et de l'évolution des caractéristiques du public ISP ; tout en regrettant ses délais de mise en œuvre, elle se réjouit que ce projet soit enfin mis en chantier par la COCOF.

Même sans disposer des chiffres affinés que devrait fournir l'étude ci-dessus, les opérateurs d'ISP constatent une augmentation constante des demandes dans la plupart des domaines de formation. Cela implique :

- Une intensification du dispositif (une augmentation de la capacité d'accueil et du volume d'heures de formation) ;
- La consolidation des programmes de formation actuels et la reconnaissance du volume d'heures organisées y compris des heures de stage en entreprise, qui font partie intégrante du processus de formation et de qualification ;
- La prise en compte des périodes de stage en entreprise dans le statut du stagiaire en formation professionnelle, y compris l'octroi des indemnités durant cette phase de formation ;
- La reconnaissance de la spécificité des pratiques pédagogiques d'ISP.

Ainsi, des moyens supplémentaires sont indispensables pour répondre à la demande, à la fois en augmentant le nombre d'heures agréées des opérateurs existants et en agréant de nouveaux opérateurs émergeant sur le terrain de l'ISP (le dispositif ne peut se concevoir comme un dispositif cadenassé, cela n'aurait aucun sens dans le contexte socio-économique actuel).

En particulier :

2.1.1. Développement de l'action de formation qualifiante

Le dispositif bruxellois d'ISP développe une offre de formation qualifiante adaptée à son public-cible. Centrée sur des secteurs répondant aux besoins des fonctions critiques, les formations qualifiantes augmentent l'accès à des emplois relativement qualifiés pour un public particulièrement fragilisé. Cette offre doit absolument être maintenue, sous peine de mettre

sous le boisseau les potentialités réelles de qualification de ce public et ainsi de contribuer à sa relégation. Les résultats obtenus par les opérateurs de formation qualifiante sont intéressants. Citons par exemple : dans le domaine des NTIC⁵, les formations organisées par FIJ, CASI-UO, CF2M, Cefa-UO et Interface3. Dans le domaine des soins aux personnes, un partenariat direct est établi entre formations qualifiantes dans des OISP et initiatives d'économie sociale, services de proximité ou institutions publiques de la santé et de l'aide aux personnes (cf Cefor, Cobeff, CFS.)

2.1.2. Consolidation et développement des opérateurs d'alphabétisation

Les actions d'alphabétisation ont gagné en moyens supplémentaires, qu'il s'agisse du volet ISP ou de l'éducation permanente. Les OISP d'alphabétisation disposent d'une plate-forme pédagogique⁶ qui vise à optimiser leurs pratiques pédagogiques. Il faut que ces efforts soient poursuivis : l'illettrisme est inadmissible au 21^{ème} siècle.

2.1.3. Consolidation et développement des Ateliers de Formation par le Travail (AFT)

Au travers de leur nouveau cahier des charges, les AFT sont aujourd'hui mis sur le même pied que les autres opérateurs d'insertion socioprofessionnelle. Proposant une pédagogie basée sur la mise en situation de travail, les AFT doivent parallèlement pouvoir voir toutes les heures de formation qu'ils organisent reconnues au même titre que les autres opérateurs de formation.

2.1.4. Augmentation des 100 moyens pour les « actions de formation innovantes »⁷ dans les Missions locales

Les Missions locales disposent maintenant d'un cadre plus précis pour mener à bien des projets innovants en matière de formation professionnelle, via le cahier des charges fraîchement adopté. Mais entre la mission qui leur est confiée et les possibilités réelles de la traduire en actions opérationnelles, pointe la question des moyens qu'elles peuvent y consacrer. Les moyens humains et matériels sont actuellement très limités. Il faut les augmenter et rendre plus rapides les procédures administratives nécessaires à leur reconnaissance.

⁵ Une plate-forme pédagogique Brutec coordonne les OISP sur des besoins spécifiques et établit des liens avec le centre de référence Technopôle.

⁶ Plate-forme pédagogique animée par Lire-et-Ecrire Bruxelles qui travaille à la consolidation des opérateurs alpha sur un plan pédagogique.

⁷ Processus de formation élaboré sur mesure pour répondre à des besoins d'emploi locaux/régionaux conjoncturels ou structurels.

2.2. Intensification du dispositif par une meilleure coordination et collaboration entre acteurs

En général :

Les OISP veulent être directement associés à la régulation de la formation professionnelle par Bruxelles Formation, être informés et concertés sur l'évolution globale des dispositifs de formation professionnelle à Bruxelles. Ils demandent la création de groupes opérationnels par types d'actions et/ou par secteur pour aboutir à une planification concertée des formations.

Ainsi, parallèlement à la CCFEE, les OISP veulent une coordination **plus opérationnelle** et demandent que soit créé un groupe de travail composé de l'ensemble des opérateurs de formation professionnelle (enseignement de promotion sociale, fonds sectoriels, Bruxelles Formation, Espace Formation etc.) sur des projets concrets de partenariat. Ce groupe de travail aurait pour finalité d'établir l'adéquation entre l'offre et les besoins de formations à partir de projets expérimentaux, de stimuler et d'encadrer les coopérations, de développer et de stimuler de nouvelles approches.

L'adaptation et l'encouragement de l'Alternance : l'accord de coopération relatif à l'organisation de la formation en alternance limite l'âge du public visé à 25 ans maximum. Or, l'alternance formation/emploi peut aussi être un dispositif parfaitement adapté aux publics plus âgés. Les OISP demandent que cette restriction soit levée, sur base de projets expérimentaux à mener dans les plus brefs délais, afin de dresser les contours de l'élargissement du dispositif.

2.3. Le statut du stagiaire en formation

Le statut du stagiaire en formation professionnelle est formalisé par la signature du contrat de formation professionnelle. Celui-ci comporte deux volets : le volet administratif concerne les relations entre le stagiaire et Bruxelles Formation et le volet pédagogique concerne les relations entre le stagiaire et l'organisme de formation.

En réalité, la plupart des stagiaires ont un statut couvert pour une partie de leurs heures de formation. Le contrat stagiaire doit à l'avenir leur garantir un statut pendant l'entièreté des heures de leur parcours de formation, autrement dit :

- Une indemnité et une assurance couvrant les déplacements, y compris pendant les heures de stage ;
- La garantie que dans les cas où un examen médical est requis au début d'un stage, les coûts et l'organisation de cet examen ne doivent pas être à charge de l'organisme de formation ;
- La garantie pour les parents, en particulier pour les parents isolés, que des possibilités existent pour la garde de leurs enfants (ou d'intervention dans les frais) ;
- La garantie qu'en cas de nécessité, un accompagnement psychosocial sera mis sur pied. Le parcours d'insertion doit intégrer la possibilité pour les stagiaires de recourir à des dispositifs les aidant à prendre en charge les difficultés au niveau sanitaire, de logement ou économique-sociales (par exemple le surendettement). Sans cela, on ne peut pas tabler sur un déroulement serein d'un parcours de formation. Il faut penser globalement l'approche de la personne et de sa situation pour permettre réellement une issue favorable du parcours d'insertion.

- Le dispositif ISP doit offrir un cadre et des garanties pour que s'exercent réellement l'écoute et la participation des usagers en formation. La place du stagiaire en formation est considérée comme un élément de base de l'approche d'éducation permanente. Elle est organisée comme telle dans les centres de formation des OISP.

Le déroulement du programme de formation doit pouvoir prendre en compte tous les éléments cités ci-dessus.

2.4. La validation des compétences

La mise en place du dispositif de validation des compétences influencera le parcours de formation et d'insertion des stagiaires et tout le dispositif général de l'ISP notamment par la construction de systèmes coordonnés de passerelles de formation. Les membres de la FeBISP ont exprimé leur position en tant que partenaires de ce dispositif (document remis à la CCFEE).

Les OISP sont prêts à engager leur expertise pédagogique dans la mise en place du dispositif et estiment notamment que :

- Le dispositif de validation des compétences devra être accessible à tout public quel que soit son niveau de qualification ;
- La validation des compétences doit également être possible pour les compétences relatives aux métiers moins qualifiés, correspondant à des qualifications intermédiaires ;
- Dans la perspective d'une égalité pour tous, le mode de validation doit non seulement s'adapter au profil particulier du public ISP, mais aussi permettre de valider des niveaux de compétences qui lui sont accessibles ;
- Les OISP doivent être associés à l'élaboration des référentiels de compétences et de validation sur base de leur expertise pédagogique et de leur connaissance des besoins spécifiques de leurs publics.

3.

Les enjeux liés à la politique d'emploi

La contribution des opérateurs d'ISP et des Missions locales à la politique de l'emploi répond à deux caractéristiques, qui sont définies dans une série de textes légaux et réglementaires :

- Elle s'adresse à une catégorie de demandeurs d'emploi spécifiques, dont les caractéristiques ont été exposées au premier chapitre ;
- Elle est basée sur des méthodes d'accueil et d'accompagnement adaptées à ces publics.

Dans ce sens, leur intervention est différente de celle d'un service, même décentralisé, de l'ORBEM qui couvre l'ensemble des problématiques « emploi » pour l'ensemble des demandeurs d'emploi ou a fortiori de l'ONEM, dont la mission est d'assurer le contrôle des législations et du droit aux allocations.

Pour redéfinir des objectifs et des moyens à la politique d'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles, les organismes d'ISP demandent qu'il soit tenu compte de 3 paramètres :

- **Un contexte favorable** : pour que les démarches d'accueil et d'accompagnement soient conformes à la situation vécue par les demandeurs d'emploi, elles doivent être respectueuses des personnes, c'est-à-dire adaptées à leur situation individuelle, sociale, familiale, scolaire et économique. Dans cet esprit, les démarches de contrôle et de guidance doivent clairement être séparées. Les OISP ne peuvent laisser exister la moindre confusion entre ces deux niveaux, sous peine de pervertir leur démarche.
- **Des moyens humains** : un dispositif s'adressant à des publics particulièrement fragilisés nécessite non seulement une capacité d'accueil mais un personnel spécialisé et en nombre suffisant. Celui-ci doit avoir la possibilité de travailler en profondeur et, s'il le faut, de consacrer le temps nécessaire aux personnes accueillies pour qu'elles reprennent à nouveau la maîtrise de leur parcours.
- **Un principe de réalité** : demander au dispositif d'insertion socioprofessionnelle de trouver un emploi pour chacun des 15.000 chômeurs les plus fragilisés (sur les 65.000 chômeurs complets indemnisés que compte la RBC), alors que tous les jours des entreprises ferment, des travailleurs sont licenciés et des situations objectives de discrimination à l'embauche se produisent... L'ISP ne peut pas tout...

3.1. La mise en place du « Réseau des plate-formes locales pour l'emploi » par l'ORBEM

L'ORBEM a mis en place un vaste « Réseau des plate-formes locales pour l'emploi » (informatisé) auquel pourront participer l'ensemble de ses partenaires. Les organismes de formation pourront ainsi y inscrire directement les actions de formation entreprises par le demandeur d'emploi. Les Missions locales auront, quant à elles, accès à plus de données (offres d'emploi, bilan professionnel etc.) permettant d'aider le demandeur d'emploi dans ses recherches.

Les opérateurs d'ISP ont été associés à la mise en place d'une charte garantissant le respect de la vie privée et les droits des demandeurs d'emploi. De plus, seuls des travailleurs ayant suivi une formation ad hoc à l'ORBEM et agréés par celui-ci auront accès au réseau.

Au-delà de ces préoccupations élémentaires, la mise en place et l'utilisation des nouveaux outils informatiques ne sont pas une simple avancée technologique, elle nécessite de nouvelles approches professionnelles et déontologiques. Les opérateurs demandent donc :

- D'être associés à l'évaluation du dispositif, tant dans ses aspects techniques que déontologiques ;
- De recevoir l'appui et l'équipement technique nécessaires ;
- Que la charge de travail soit correctement évaluée et prise en compte dans la composition des équipes (en particulier pour les Missions locales).

Il est également important que l'identité des Missions locales, qui se traduit par des procédures d'accueil et de suivi adaptées au public accueilli, soit clairement établie dans le Réseau, afin qu'il n'y ait aucune confusion aux yeux du demandeur d'emploi entre les différents types d'opérateurs.

Enfin, une lacune reste à combler : en matière de concordance des données entre le Réseau des plates-formes géré par l'ORBEM et le Réseau des données concernant la formation géré par Bruxelles Formation, le système doit absolument être unifié pour ne pas mener à un double encodage, et pour faciliter la lisibilité des données autant pour le demandeur d'emploi que pour l'accueillant.

3.2. L'accompagnement des chômeurs et le contrat de projet professionnel : un changement de politique

L'accord de coopération entre les gouvernements fédéral et régionaux (mars 2004) portant sur l'accompagnement et le suivi actif des chômeurs met en place une répartition des rôles plus poussée entre l'ONEM (chargé de vérifier systématiquement la disponibilité des chômeurs) et l'ORBEM, chargé de leur offrir un accompagnement plus poussé.

Le « contrat de projet professionnel » est une déclinaison de ce changement de politique. L'ORBEM invitera - sur base volontaire - les demandeurs d'emploi à conclure un « contrat » qui mentionnera les différentes actions - les étapes et les modalités - d'un parcours de recherche et de mise à l'emploi. Ce parcours pourra comprendre diverses modalités (dont des étapes de formation professionnelle). Pendant la durée de ce contrat, l'ONEM ne sera plus habilité à convoquer le demandeur d'emploi ou à lui infliger un avertissement ou une sanction.

Le « contrat professionnel » implique également que l'autorité publique, l'ORBEM pour la gestion du parcours d'insertion et Bruxelles Formation pour le volet formation, s'engage à répondre aux attentes du demandeur d'emploi, à lui offrir des formations, des conseils, mais aussi des efforts de placement à l'emploi.

Il s'agit donc d'un engagement fort de la part des pouvoirs publics face auxquels les opérateurs associatifs demandent que soient clarifiés les points suivants :

- Offrir à un nombre croissant de demandeurs d'emploi un accompagnement de qualité suppose que les moyens tant de l'ORBEM que des partenaires associatifs soient accrus en proportion ;
- Pour les publics ISP, un tel parcours nécessitera des efforts supplémentaires en terme de formations adaptées. Or, comme nous l'avons déjà signalé, le nombre de places et la capacité d'accueil restent limités ;
- Si cette hausse de la mobilisation des demandeurs d'emploi et des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle se réalise, on peut légitimement poser la question du débouché à l'emploi. Faute d'engagement et d'investissement des acteurs économiques pour l'emploi, tout cela risque de devenir rapidement une machine qui tournera à vide. Est-ce vraiment cela qui est visé par la nouvelle politique ?

3.3. Renforcement du rôle « emploi » des Missions locales dans leur partenariat avec l'ORBEM

La multiplication des projets auxquels les Missions locales participent - en partenariat avec l'ORBEM - renforce leur ancrage dans les politiques de l'emploi. Au-delà de leurs tâches « classiques » d'accueil, d'orientation et de guidance du public ISP et de leurs actions dans le domaine de la recherche active d'emploi, les Missions locales ont développé des projets directement en lien avec l'emploi.

Citons par exemple et brièvement⁸ :

- Leur implication dans le « Réseau des plate-formes locales pour l'emploi », où elles pourront offrir toute une gamme d'interventions à la demande des usagers au même titre que les services de l'ORBEM et des CPAS ;
- La mise en place d'une prospection coordonnée vers les entreprises bruxelloises coordonnées avec l'ORBEM pour mobiliser le maximum d'offres d'emploi adaptées ;
- Certaines d'entre elles mettent en place une méthode (Side) de mise à l'emploi, basée sur une prospection proactive des entreprises (contact intensif basé sur les chercheurs d'emploi) qui favorise l'accès direct à l'emploi des demandeurs d'emploi les moins qualifiés ;
- Le programme JEEP (Jeune Ecole Emploi... Tout un programme !) qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes à la vie active, en définissant avec eux un projet professionnel. Jeep s'adresse prioritairement aux élèves du 3^{ème} degré des écoles à discrimination positive et constitue une approche préventive originale d'insertion et de lutte contre le chômage ;
- etc.

Cette évolution appelle une actualisation de leur cahier des charges en partenariat avec l'ORBEM et un réexamen attentif des moyens humains et financiers nécessaires, pour aller vers **un financement structurel**, basé sur les objectifs poursuivis par chaque Mission locale. Car si l'extension des activités et des projets n'est pas accompagnée d'une augmentation de moyens, elle

⁸ Nous renvoyons à l'étude exhaustive « Les Missions locales actrices d'une stratégie urbaine pour l'emploi et l'économie sociale » (avril 2004 -Document FeBISP), disponible sur simple demande ou à télécharger sur <http://www.febisp.be/>

peut conduire à diminuer les capacités de réaction et d'adaptation des Missions locales, donc à leur sclérose, qui serait l'exact contraire de ce qui est visé.

3.4. Articulation des acteurs locaux

Au-delà des 49 organismes d'ISP, de nombreux autres acteurs agissent dans le domaine de la formation, de l'aide aux personnes et de la guidance à l'emploi. À Bruxelles, ces acteurs (associatifs, CPAS, Enseignement, Communes...) ont la possibilité de se concerter et de collaborer au sein des **Commissions zonales**. Se réunissant régulièrement, ces Commissions zonales tentent de mieux cerner les réalités locales et de mobiliser les différents acteurs, de leurs proposer des collaborations etc. Six commissions zonales⁹ fonctionnent actuellement ; leur coordination est assurée par une ou deux Missions locales selon les cas¹⁰.

Un effort particulier doit être fait pour dynamiser ces Commissions zonales et permettre aux Missions locales d'y consacrer les moyens humains nécessaires. Il est également nécessaire d'envisager une meilleure articulation avec la mise en place « des maisons pour l'emploi » au niveau communal.

3.5. Concertation avec les acteurs économiques et sociaux

L'ordonnance sur la gestion mixte (autrement dit publique et privée) du marché de l'emploi prévoit la présence des acteurs associatifs, partenaires de l'ORBEM, au sein de la plate-forme « gestion mixte » au côté des opérateurs privés et publics et des partenaires sociaux.

Les associations d'ISP utiliseront au maximum ces possibilités notamment pour rechercher des partenariats avec les secteurs privés, monter des filières d'insertion combinant des formations adaptées (ciblées) à la mise à l'emploi, etc.

La question de la possibilité de rencontre entre la démarche des opérateurs privés (comme les agences d'intérim) qui touchent les demandeurs d'emploi ayant un accès direct à l'emploi et la démarche des opérateurs associatifs dont la tâche est de (re) construire « l'employabilité » des demandeurs n'ayant pas un accès réel direct à l'emploi existant.

⁹ Zone Nord-Est (Schaerbeek, Saint Josse), Zone Sud (St Gilles, Forest et Uccle), Zone Nord-Ouest (Molenbeek, Koekelberg, Jette), Zone Ouest (Anderlecht), Zone centrale (Bruxelles), Zone Sud-Est (Etterbeek, Ixelles).

¹⁰ Avec aussi les opérateurs néerlandophones réunis au sein de OOTB.

3.6. Inciter l'embauche des personnes ayant accompli un parcours d'insertion

Offrir des débouchés pour les publics en insertion, ce n'est pas seulement faciliter leur accès à un emploi, c'est aussi valoriser la formation professionnelle et l'effort fourni par les demandeurs d'emploi.

Il existe déjà des dispositions qui contribuent à cet objectif : les clauses sociales dans les marchés publics et les programmes de transition professionnelle¹¹, qui sont des politiques d'emploi particulières dans les pouvoirs locaux et régionaux.

Nous demandons que soit envisagée l'extension des incitants à l'embauche (pour l'entreprise et pour le demandeur d'emploi) sur le modèle des incitants mis en place pour l'alternance.

¹¹ Ce programme de résorption du chômage se présente comme un tremplin vers le marché du travail classique. Il s'agit d'engager pour une durée réduite (2 ans en principe, 3 ans au maximum) des chômeurs de moins de 25 ans, des chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du minimex et de l'aide sociale. Une partie du salaire est composée par l'allocation chômage ou le minimex activé. L'accent est clairement mis sur la "transition" de façon à ce qu'à l'issue de son contrat, le travailleur en insertion se soit repositionné sur le marché de l'emploi. L'accompagnement social et la formation préalable et/ou alternée sont en ce sens déterminants.

4.

L'économie sociale d'insertion

La FeBISP s'est ouverte récemment aux initiatives d'économie sociale d'insertion. Pourquoi, comment ?

4.1. Mais d'abord qu'est ce que l'Economie Sociale d'Insertion (ESI) ?

C'est la partie de l'économie sociale qui, non seulement n'a pas pour objectif le profit, mais a comme objet principal de créer de l'embauche pour un public fragilisé, quelle que soit la forme juridique choisie.

4.2. Pourquoi ?

Créer des emplois liés aux besoins de la ville et de ses habitants est une prolongation naturelle de la politique d'insertion socioprofessionnelle. En période de pénurie d'emplois peu qualifiés, les acteurs associatifs et particulièrement ceux de l'ISP, sont naturellement portés à vouloir créer des emplois pour leurs public. Par ailleurs, les différents rapports sur la pauvreté, et sur l'état de la population à Bruxelles montrent que des besoins essentiels ne sont pas rencontrés : services aux personnes dans les quartiers populaires, services relativement peu qualifiés, aides diverses, travaux de rénovation, etc. Tout un pan d'activités encore en friche demande à être développé, pour lequel l'économie sociale d'insertion est un outil adapté.

4.3. Comment ?

La législature se termine en ayant enfin voté ce 18 mars 2004 une ordonnance sur l'économie sociale. Elle crée une nouvelle catégorie d'asbl : les Initiatives Locales de Développement (ILDE) et rénove un statut existant, mais qui posait problème : les Entreprises d'Insertion (EI).

4.3.1. Les Initiatives Locales de Développement (ILDE)

Les ILDE sont des asbl qui doivent répondre à des conditions particulières (notamment être des asbl autonomes non reconnues par un autre pouvoir décentralisé) et qui peuvent avoir des activités de type économique ou commercial. Elles seront subsidiées par la Région à condition notamment qu'elles occupent parmi leur personnel d'exécution au moins 60 % du public-cible de l'ordonnance (travailleurs qui étaient à leur engagement, demandeurs d'emploi

de longue durée et peu qualifiés) et que leurs services répondent à un besoin de la population bruxelloise.

4.3.2. Les Entreprises d'insertion (EI)

Les EI sont des sociétés commerciales ; pour pouvoir bénéficier du soutien régional, il faut notamment que leurs activités engendrent une plus value sociale et contribuent au développement durable, et que parmi leur personnel, au moins 30 % des travailleurs relèvent du public-cible de l'ordonnance.

4.3.3. Un dispositif de concertation

L'ordonnance bruxelloise crée un dispositif de concertation entre pouvoirs publics et partenaires sociaux. La « plate-forme bruxelloise de l'économie sociale » sera créée auprès du conseil économique et social et mettra autour de la table des représentants du gouvernement, de l'administration, de l'ORBEM et des organisations représentatives des travailleurs et des employeurs, et aussi des représentants des employeurs de l'économie sociale.

4.4. Que demandent les opérateurs d'insertion, existants et futurs ?

4.4.1. Les budgets nécessaires

Le pari de la FeBISP est que de nombreux projets vont naître, par exemple, des projets d'emploi durable pour les travailleurs sous statut PTP (ils se sont qualifiés pendant un an ou deux et sont prêts à entrer sur un marché de l'emploi). Dans la durée, les budgets doivent pouvoir soutenir tous les projets qui répondront aux conditions de l'ordonnance et de ses arrêtés d'application, sous peine évidemment de décourager toute initiative dans l'avenir. Des moyens doivent aussi être envisagés pour le lancement et la conception de projets (quelle qu'en soit la forme : structures de soutien, agences-conseils, budgets recherche/faisabilité, prêts à long terme sans intérêt etc.)

4.4.2. Un statut pour les services de proximité

En région bruxelloise, une bonne partie de ces services pourrait relever de l'ordonnance sur les ILDE (et donc de l'économie sociale d'insertion) mais pas tous, pour plusieurs raisons : soit parce que 60 % de leur personnel ne relèvent pas du public-cible de l'ordonnance, soit parce que les budgets se révéleraient trop étroits. Bruxelles doit accélérer le processus pour soutenir ce type d'initiatives.

4.4.3. Des budgets régionaux pour les services de proximité

La reprise au niveau fédéral de la charge financière des titres-services a libéré des moyens considérables à la Région. Ceux-ci doivent être consacrés au financement des services de proximité d'économie sociale. Trop peu d'emplois pour les Bruxellois, une pauvreté concentrée sur certains quartiers et un taux de chômage autour de 20 % font de Bruxelles LA ville qui doit développer une économie sociale de qualité, à grande échelle, et rapidement : pour cela, il faut y consacrer les moyens.

4.4.4. Une plate-forme de l'économie sociale représentative et efficace

La FeBISP plaide bien sûr pour être présente dans la plate-forme de l'économie sociale créée auprès du Conseil Economique et Social Régional Bruxellois. Elle plaide également pour que les autres acteurs représentatifs de l'économie sociale à Bruxelles y soient représentés, et qu'avec la FeBISP, ils aient une place significative dans cette nouvelle structure. Bien sûr, la plate-forme doit disposer de moyens structurels suffisants pour fonctionner efficacement, qu'ils lui soient octroyés en propre ou par délégation.

5.

Le cadre institutionnel, les moyens humains et financiers

5.1. L'enjeu d'un financement structurel

On ne peut bâtir dans l'incertitude. Quatre difficultés doivent être rencontrées :

- **Lever l'incertitude sur les montants FSE pour 2006.** Pour les subventions liées à la programmation 2004 à 2006 du Fonds social européen, seuls les montants 2004 et 2005 sont connus, alors que les programmes sont construits jusqu'en fin 2006 ;
- **Prévoir l'avenir des financements européens à partir de 2007.** Ceux-ci seront sans doute modifiés. Les niveaux régional et communautaire doivent prévoir cette échéance en réorganisant les modalités de financement. Actuellement le financement européen via le FSE représente 35 % du financement total ;
- **Mesurer et prendre en compte la dynamique salariale créée par l'accord non marchand.** La signature de l'Accord a été saluée par tous comme un réel progrès et une reconnaissance des travailleurs. Fort bien. Mais les mécanismes de prise en compte de l'ancienneté barémique et des réductions du temps de travail en fin de carrière doivent être accompagnés d'une adaptation parallèle des subventions. Faute de quoi, il ne sera plus possible de garantir le niveau de l'emploi ;
- **Réduire les coûts liés aux délais extravagants dans la liquidation des subventions.** Les délais, en particulier ceux du Fonds social européen, sont tels qu'ils génèrent un surcoût en intérêts bancaires, en pénalités de retards auprès de la Sécurité sociale, etc. Il est urgent de trouver une solution structurelle à ce problème par un véritable **préfinancement structurel** des actions. Il est absurde qu'une part substantielle (550.000 € pour 2000-2003) de l'argent public soit dépensé en intérêts bancaires et en frais supplémentaire de gestion. Le mécanisme actuel de préfinancement ne suffira pas à combler les retards. A partir de 2007 : il faut prévoir sans se cacher les yeux.

5.2. Vers une meilleure adéquation des moyens et des objectifs

Un financement doit être établi en tenant compte du volume d'activités, du type d'activités et des caractéristiques des publics accueillis, par une prise en compte de l'ensemble du coût des opérations : frais de personnel, frais de fonctionnement et frais d'équipement.

Une attention particulière devrait être apportée :

- A la problématique des **frais d'équipement** ;
- Au **financement structurel pour les Missions locales** dans leurs missions de coordination et d'accueil de première ligne ;
- A l'élargissement des moyens pour répondre à l'extension du dispositif (nouveaux organismes) ou à son intensification (extension des heures et des publics accueillis) en fonction des résultats de l'enquête sur les publics et les besoins (voir le point 2.1.).

5.3. Une simplification administrative

La gestion indispensable concerne à la fois les acteurs et les stagiaires. Les différents pouvoirs publics doivent prendre conscience que sans harmoniser les pratiques administratives (et comptables), les nombreuses données à récolter sous diverses formes, changeantes d'année en année, impliquent automatiquement les stagiaires : qui dit récolte de données dit démarche auprès du stagiaire. Respecter les stagiaires, c'est aussi se donner les moyens véritables de ne pas lui demander dans un même lieu plusieurs fois la même chose. Respecter les OISP, c'est leur demander d'encoder de la même façon les mêmes données (exemple : un CCI doit pouvoir être encodé sous le même code pour tous les rapports d'activité, et pas par « 1 » pour un pouvoir subsidiant, par « A » pour un autre, et par une croix pour un troisième...). Cela décrisperait considérablement les travailleurs administratifs, et surtout, cela permettrait aux OISP de consacrer plus de temps à leurs vraies missions.

5.4. Le contrôle administratif et financier

La complexité administrative et financière des mécanismes de subventionnement va croissant, sans que cela apporte toujours une plus grande maîtrise des données et une plus grande lisibilité.

Les organismes d'insertion réclament un système fiable de gestion et de contrôle, qui donnent toutes les garanties aux autorités subsidiantes mais qui ne mobilise pas une part croissante du temps de travail au détriment des missions premières et des besoins des demandeurs d'emploi.

De manière concrète, nous réclamons :

- Un **seul rapport financier** établi annuellement sur base des normes comptables de la nouvelle loi sur les ASBL permettant une vision transversale de l'ensemble des sources du financement public ;
- Un **seul rapport d'activités** pour le volet ISP, reprenant l'ensemble des données (contenus et volumes des activités, données stagiaires, etc.) pour l'ensemble des pouvoirs subsidiantes ;
- L'harmonisation ou au moins la compatibilité entre les normes administratives et comptables des divers pouvoirs subsidiantes (frais éligibles, pièces comptables, taux d'amortissements, etc.).

5.5. L'évaluation des actions

Au travers des rapports d'activités et des données qui sont périodiquement transmises, il est possible d'avoir une lisibilité de l'ensemble de l'activité des organismes d'ISP.

Nous demandons le traitement de ces données par les pouvoirs publics de façon à disposer d'un tableau de bord du secteur de l'ISP, permettant de faciliter les évaluations globales du dispositif. Cela devrait permettre la création d'un mécanisme d'évaluation concertée des actions et de leurs résultats qui serait susceptible de formuler les adaptations et les réorientations nécessaires.

5.6. Représentation du secteur

5.6.1. Une réelle avancée a été faite dans la reconnaissance du secteur

En cinq ans, une avancée importante a été réalisée : les opérateurs de l'ISP sont aujourd'hui représentés via la FeBISP dans de nombreux lieux de concertation et d'instances consultatives ou d'avis. Citons en quelques-uns : les groupes de travail du Pacte territorial pour l'Emploi, la Commission consultative Emploi Formation Enseignement, le Bureau de la formation en alternance, le Comité de suivi du Réseau des plate-formes pour l'emploi de l'ORBEM, etc.

Une concertation régulière a été mise en place avec Bruxelles Formation via un Comité de concertation qui réunit directions et experts de Bruxelles Formation et de la FeBISP. Le même processus a été engagé avec l'ORBEM pour le partenariat des Missions locales. Les partenaires associatifs de l'ORBEM seront également représentés dans la « future plate-forme pour la gestion mixte de l'emploi ».

Le Comité tripartite pour le suivi de l'accord non marchand, regroupant les représentants du Ministre, des Travailleurs et des employeurs a également permis une excellente application de l'accord non marchand au secteur de l'ISP grâce à l'identification des obstacles techniques et à un système précis de mesure des impacts budgétaires.

Cette implication des acteurs de terrain fait aujourd'hui partie intégrante du dispositif ISP et permet que soit mobilisé le maximum d'expertise et de savoir-faire utiles à l'évaluation, à la consolidation et à l'évolution des dispositifs.

Mais l'ensemble de ces tâches ne peut être accompli que si la structure représentative du secteur est soutenue et financée. La cotisation des associations affiliées à leur fédération doit être considérée comme une dépense éligible par les divers pouvoirs subsidiaires.

5.6.2. Au plan régional et transversal

Le dialogue avec le politique : la FeBISP a eu l'occasion d'être entendue lors de travaux des commissions parlementaires, tant du Parlement régional que de l'assemblée de la CO-

COF. Dans cette optique, elle réitère sa disponibilité à dialoguer avec l'ensemble des forces politiques démocratiques.

Le dialogue avec le monde économique et social : comme fédération regroupant des employeurs du non marchand, la FeBISP veut contribuer au dialogue et à la concertation autour du développement économique et social de notre Région. Elle apportera sa contribution pour que l'ensemble des acteurs du non marchand en Région bruxelloise soit mieux structuré et représenté, notamment via une présence de cet important secteur au Conseil économique et social.

Vers un pacte associatif bruxellois : de manière plus générale, la FeBISP veut œuvrer avec ses homologues associatifs pour que dans les prochaines années se dégage, à Bruxelles, une meilleure coordination et représentation des acteurs associatifs.

5.7. Le statut des travailleurs

5.7.1. Rappel des acquis

L'application de l'accord non marchand de 2001 : la traduction de l'accord non marchand en une série de conventions collectives de travail constitue une avancée sociale importante. Les travailleurs disposent d'un système de barèmes, de reprise de l'ancienneté, d'une prime de fin d'année, de jours de congé et d'aménagement du temps de travail en fin de carrière. A cela s'ajoute un droit à la formation, une prime syndicale et une représentation syndicale. L'ensemble de ces avancées doit maintenant être assimilé, tant au plan de l'organisation du travail que des mécanismes de financement.

5.7.2. Revendications des employeurs

Soutenir l'emploi : la préoccupation essentielle des employeurs est aujourd'hui de garantir le niveau de l'emploi pour faire face aux missions et aux actions en faveur des publics de l'ISP. Si ces missions devaient s'élargir, l'emploi devrait être adapté en conséquence. Actuellement 766 personnes travaillent dans l'ISP pour un total de 650 emplois équivalents temps plein.

Consolider les directions : il serait également nécessaire qu'un effort soit réalisé pour appuyer et stabiliser les directions :

- Pour les OISP, l'équipe de base COCOF devrait assurer une meilleure prise en compte du poste de coordinateur pédagogique ;
- Pour les Missions locales, un poste de direction devrait être pris en charge dans le subventionnement régional.

Préparer la relève : enfin, le secteur est confronté à un certain vieillissement du personnel (les accords du non marchand ont notamment contribué au phénomène). Les mesures actuelles de réduction du temps de travail en fin de carrière devraient pouvoir être aménagées et assouplies pour permettre l'embauche de plus jeunes travailleurs : c'est la condition pour préparer la relève dans les dix prochaines années.

Annexes

Annexe 1 : Présentation de la FeBISP

Annexe 2 : Puzzle de l'offre de formation et définitions

Annexe 3 : Coordonnées des membres de la FeBISP

Annexe 4 : Situation des membres à Bruxelles

PRESENTATION GENERALE



Fin 1995, les OISP acquièrent une reconnaissance formelle par le décret du 27 avril 1995 de la Commission communautaire française (COCOF). Les opérateurs se réunissent alors et font le point sur leurs difficultés communes, principalement budgétaires et de trésorerie. De petits groupes de réflexion se mettent en place et concluent à la nécessité de se fédérer. Le 25 novembre 1996, une trentaine d'associations signent la charte de la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle (FeBISP). Association de fait, la FeBISP se mue en 2000 en ASBL et fédère aujourd'hui 57 associations.

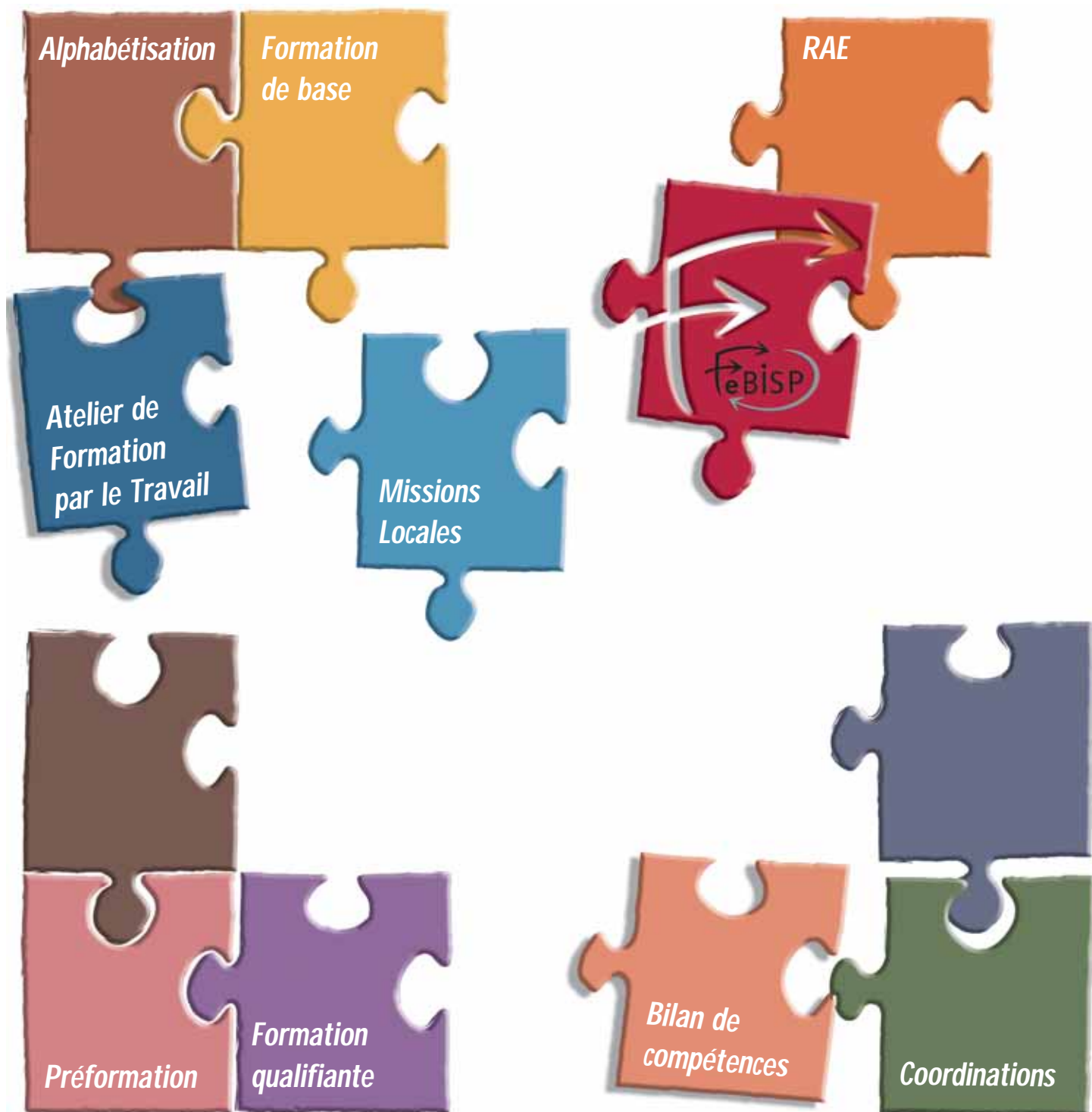
La FeBISP porte-parole du secteur

- défend les intérêts de ses membres ;
- participe à la consolidation, à la professionnalisation et à la reconnaissance du secteur de l'ISP au sein du secteur non marchand, au plan local, régional, communautaire, fédéral et international ;
- assiste ses membres dans les domaines les plus variés (administratif, juridique, comptable, financier, pédagogique...) et renforce leur expertise ;
- organise des formations pour les travailleurs du secteur (journées d'étude, interventions de personnes-ressource) et par ses contacts institutionnels, intervient et se positionne dans des domaines connexes à l'ISP tels l'Education Permanente, l'intégration sociale et le développement urbain ;
- suscite des synergies entre ses membres autour de pratiques pédagogiques et augmente la visibilité collective des acteurs de l'ISP;
- représente l'ensemble du secteur auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux.

La FeBISP tient 7 assemblées générales par an, une douzaine de réunions de son conseil d'administration et organise des groupes de travail internes (par type d'opérateur ou selon des thématiques transversales).



LES OPERATEURS D'INSERTION



LES ACTIVITÉS DE NOS MEMBRES

Le parcours d'insertion

Les demandeurs d'emploi font appel aux OISP dans la construction de leur parcours d'insertion. Ensemble, ils identifient les démarches et les étapes nécessaires pour accéder à un emploi. Elles peuvent se concrétiser par le suivi d'un module de détermination ou d'orientation, d'un RAE, d'un Bilan de compétences, d'une formation. Dans ce but, les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle favorisent leur coordination, développent leur partenariat et leur collaboration entre eux et avec les pouvoirs publics. Ils adaptent leur offre de formation aux besoins du marché de l'emploi et développent l'insertion sociale et professionnelle des personnes dans une démarche d'éducation permanente.

Alphabétisation

POUR APPRENDRE A LIRE ET A ECRIRE

L'Alphabétisation développe les compétences du stagiaire à maîtriser la langue française (oral, lecture et écriture) qui poursuivra son parcours d'insertion par le suivi d'une formation professionnelle qualifiante, d'une formation de base ou par la recherche d'un emploi.

Formation de base

POUR DEVELOPPER SES CONNAISSANCES GENERALES

La Formation de base, permet au stagiaire de remettre à niveau ses connaissances générales, d'acquérir des savoirs et savoir-faire transversaux, sans liens à un métier ciblé. Le stagiaire poursuivra son parcours d'insertion par le suivi d'une préformation, d'un AFT, d'une formation qualifiante ou par la recherche d'un emploi.

Ateliers Formation par le Travail (AFT)

POUR APPRENDRE EN SITUATION DE TRAVAIL

La Formation par le Travail permet au stagiaire de remettre à niveau ses connaissances générales. Il acquiert les savoirs, savoir-faire et savoirs comportementaux liés à un métier, les prérequis théoriques et pratiques. Le stagiaire poursuivra son parcours d'insertion par le suivi d'une formation qualifiante ou par la recherche d'un emploi.

Préformation

POUR S'INITIER AUX PRATIQUES D'UN METIER OU D'UN SECTEUR

La Préformation permet au stagiaire de remettre à niveau ses connaissances générales, d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoirs comportementaux liés à un secteur professionnel et/ou à un métier ciblé choisis. Le stagiaire poursuivra son parcours d'insertion par le suivi d'une formation qualifiante ou par la recherche d'un emploi.

Formation qualifiante

POUR APPRENDRE UN METIER OU UNE FONCTION

La Formation qualifiante permet au stagiaire d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une fonction. Elle vise la qualification professionnelle en vue d'accéder à un emploi rémunéré.

Mission Locale - Mloc

POUR S'ORIENTER VERS LA FORMATION OU L'EMPLOI

Les 9 Missions Locales bruxelloises que regroupe la FeBISP offrent les services suivants : accueil ; orientation ; détermination ; guidance; RAE ; Formation innovante.

Les actions d'accueil, d'accompagnement aident le public ISP de manière individuelle. Les actions d'orientation et de détermination professionnelle l'aident de manière collective.

BILAN DE COMPETENCES

POUR S'ORIENTER VERS LA FORMATION OU L'EMPLOI

Le Laboratoire d'Ergologie établit le bilan de compétences du demandeur d'emploi à partir de l'analyse de son expérience professionnelle, de la mise en évidence de ses intérêts et de son parcours professionnel.

RESEAU RAE

POUR RECHERCHER ACTIVEMENT UN EMPLOI

Les partenaires du réseau aident le public ISP à améliorer et à dynamiser sa recherche d'emploi (rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, simulation d'entretiens d'embauche), à faire l'inventaire de ses atouts professionnels, à maximiser ses chances de décrocher un d'emploi par la mise à disposition d'une batterie d'outils (téléphone, fax, ordinateur, Internet, journaux, guides, papier, timbres etc.

Coordinations

LIRE ET ECRIRE BRUXELLES est une association pluraliste sans but lucratif qui a pour objet de promouvoir et de développer les actions bruxelloises d'alphabétisation qui s'adressent à un public peu ou pas scolarisé désireux d'apprendre à parler, lire et écrire en français

BRUTEC est un centre de coordination de 6 centres de formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

ACFI est une fédération qui rassemble autour d'un même objectif des ateliers de formation par le travail ; des entreprises de formation par le travail ; des entreprises d'insertion et des organismes d'insertion socio-professionnelle.

AID est un réseau constitué en Wallonie, d'organismes d'insertion socioprofessionnelle, d'entreprises de formation par le travail et à Bruxelles, de centres de formation professionnelle. Dans le futur, il devrait s'élargir à des entreprises d'insertion.

1000 Bruxelles

1. ARPAIJE  
Rue d'Alost, 7
☎ 02 213 36 62
2. ATELIERS DU SOLEIL  
Rue de Pavie, 53
☎ 02 736 78 95
3. BRUTEC  
Rue de la Caserne, 86-88
☎ 02 505 11 64
4. BRUXELLES-LAIQUE  
Avenue de Stalingrad ,18-20
☎ 02 502 98 58
5. CBAI  
Avenue de Stalingrad , 24
☎ 02 513 96 02
6. CEFIG  
Rue Terre-Neuve, 13-15
☎ 02 503 18 13
7. CFA  
Rue du Houblon, 40
☎ 02 511 25 86
8. CFPAS  
Rue Saint-Ghislain, 20-22
☎ 02 502 31 07
9. FOBAGRA  
Rue d'Alost, 7
☎ 02 213 37 90
10. LIRE-ET-ECRIRE BRUXELLES  
Rue d'Alost, 7
☎ 02 213 37 00
12. MISSION LOCALE de BRUXELLES-VILLE  
Bd Emile Jacquain 50
☎ 02 219 80 71

1210 Saint-Josse-ten-Noode

13. CASI-UO/COFTEN  
Rue de l'Abondance, 40
☎ 02 219 91 12
14. INTERFACE 3  
Rue du Méridien, 30
☎ 02 219 15 10
15. ISPAT  
Rue Brialmont, 21
☎ 002 219 74 78
16. MISSION LOCALE de SAINT-JOSSE  
Rue de l'Union, 31
☎ 02 210 89 40
☎ 02 210 89 42

1030 Schaerbeek

17. APAJ  
Chaussée de Haecht, 146
☎ 02 241 93 87
18. BOULOT  
Rue Philomène, 37
☎ 02 217 24 62
19. CEFOR  
Rue des Palais, 32
☎ 02 227 54 88
20. CENTRE FAC  
Rue de la Poste, 262
☎ 02 245 21 77
21. CHOM'HIER  
Rue Gallait, 140
☎ 02 241 32 30
22. COBEFF  
Rue Philomène, 39
☎ 02 250 35 60

23. GAFFI  
Rue de la Fraternité, 7
☎ 02 219 00 92
24. JST  
Rue de Jérusalem, 46
☎ 02 247 77 56
25. MAISON DE QUARTIER D'HELMET : « RAT-LE-BROL »  
Square Fr. Riga, 39
☎ 02 215 04 96
26. MISSION LOCALE de SCHAERBEEK  
Rue de Jérusalem, 46
☎ 02 215 74 36

1031 (Organisations Sociales chrétiennes)


27. AID  
Chaussée de Haecht, 579
☎ 02 246 31 11

1040 Etterbeek

28. CERACTION  
Av. Général Bernheim, 31
☎ 02 646 55 31
29. MISSION LOCALE d'ETTERBEEK  
Chaussée de Wavre, 506
☎ 02 626 15 40
31. PROFORAL  
Rue Père de Deken 33
☎ 02 642 93 84

1050 Ixelles



30. ACFI 
Ch. de Boendael, 6
☎ 02 246 31 11



31. LES PETITS RIENS 
CENTRE HORIZON
Rue Américaine, 101
☎ 02 537 30 26
02 537 68 64



32. IDEE 53 
Rue Malibran 47-49
☎ 02 648 95 94




33. INFO-SOURDS 
Rue Van Eyck, 11a
☎ 02 644 68 90



34. LABORATOIRE D'ERGOLOGIE 
ULB Solbosh, CP 164
Av. Franklin D. Roosevelt 50
☎ 02 650 53 58




35. TECHNOLOGIES SOCIALES 
Rue César Franck, 46
☎ 02 644 35 92




36. MISSION LOCALE d'IXELLES
Place du Champ de mars, 4
☎ 02 515 77 40

1060 Saint-Gilles



37. FTS 
Rue Berckmans, 148
☎ 02 534 26 81



38. FIJ 
Rue Franz Gailliard, 2-2a
☎ 02 542 01 50




39. CEAM
Rue de la Victoire, 11
☎ 02 512 83 65



40. CEFA-UO 
Av. du Parc, 89
☎ 02 537 04 87



41. CEMEA 
Av. de la Porte de Hal, 39
☎ 02 543 05 95



42. CENFORGIL 
Rue de la Victoire, 26
☎ 02 543 16 60




43. CFS 
Rue de la Victoire, 26
☎ 02 543 03 00



44. COLLECTIF ALPHA 
Rue de Rome, 12
☎ 02 538 36 57



45. NADI 
Rue Dethy, 58
☎ 02 537 83 65



46. MISSION LOCALE de
SAINT-GILLES
Chaussée de Waterloo, 255
☎ 02 542 63 20

1070 Anderlecht



47. CAF 
Rue du Chimiste, 34-36
☎ 02 523 24 16




48. MISSION LOCALE
d'ANDERLECHT
Rue Ropsy-Chaudron, 7
☎ 02 555 05 60

1080 Molenbeek



49. CF BONNEVIE 
Rue de la Colonne, 54
☎ 02 411 01 11



50. LE PIMENT 
Rue de la Colonne, 56
☎ 02 218 27 29



51. MOLENBEEK
FORMATION 
Bd Léopold II, 101-103
☎ 02 421 68 60




52. Association Molenbeekoise
d'Insertion Socioprofessionnelle
(MISSION LOCALE de
MOLENBEEK)
Bd Léopold II, 101-103
☎ 02 421 68 60

1190 Forest



53. APRES
Ch. d'Alseberg, 303-309
☎ 02 219 57 90



54. CF 2M 
Rue Berthelot, 114-116
☎ 02 538 20 83



55. FOR.E.T. 
Bd. de la 2^{ème} armée
britannique 27
☎ 02 343 89 45



56. FTQP 
Rue des Alliés, 307
☎ 02 537 77 24



57. MISSION LOCALE
de FOREST
Bd. de la 2^{ème} armée
britannique, 29
☎ 02 349 82 10



cartographie ACTES
rue du Béguinage 30
1000 Bruxelles

Annonces

Offres d'emploi

La Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (**FESEFA**) recrute un(e) **directeur/trice** pour contrat temps plein à durée indéterminée. Ce poste est à pourvoir pour le 1/09/2004 au plus tard.

Description des tâches :

- diriger et organiser le travail d'une équipe de 5 personnes
- gérer des dossiers
- assurer des missions de représentation et de négociation tant avec les pouvoirs publics qu'avec les organisations syndicales ainsi que dans les structures dans lesquelles siège la fédération
- se charger de l'accompagnement des instances de la fédération, et en particulier du conseil d'administration, en préparant les dossiers qui devront faire l'objet de décisions

Profil et conditions :

- expérience professionnelle dans une fonction impliquant des responsabilités, y compris dans la gestion d'équipe

- capacité d'initiative et d'autonomie dans l'organisation du travail
- aisance dans l'expression tant orale qu'écrite
- capacités pédagogiques, d'analyse et de synthèse
- capacité à comprendre des textes juridiques
- force de caractère, capacité à négocier (une expérience en la matière est un atout)
- disponibilité et flexibilité horaire
- intérêt pour les secteurs
- maîtrise des outils informatiques courants (Office, internet...)
- permis de conduire B (déplacements fréquents)
- la connaissance du néerlandais est un atout
- rémunération mensuelle brute de départ à ancienneté = 0 : 2 437,82 €
- avantages tels que prime de fin d'année, possibilité de valorisation d'une ancienneté dans une fonction semblable, jours de congés supplémentaires, grande autonomie dans l'organisation du travail
- période d'essai de 6 mois à un an

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum, sont à adresser à :

FESEFA asbl
Dominique Brasseur
Rue de la Tulipe, 13
1050 Bruxelles

Le **Viaduc** asbl recherche un(e) **coordinateur/trice**.

Description des tâches :

- mise en place de la nouvelle association
- gestion journalière de l'asbl
- soutien de projets
- organisation d'activités socioculturelles au sein de l'asbl

Profil et conditions :

- niveau A1 ou universitaire
- expérience professionnelle dans le monde associatif
- expérience en gestion administrative et financière
- se référer au CA et au Président de l'asbl

Envoyer CV & lettre de motivation à :
Idée 53 asbl
Rue Malibran, 47
1050 Bxl

Agenda

LE TRAVAIL DE LA FEBISP EN AVRIL

01/04	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la FeBISP • Réunion du groupe de travail Recueil CCT CP 329 • Réunion au Cabinet du Ministre Anciaux concernant l'économie sociale d'insertion
02/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de préparation à la journée d'étude FeBISP à Bruxelles Formation • Réunion du groupe de travail Equal Valid à la FeBISP • Rencontre avec Monsieur José Menendez, directeur de Euclides, centre d'entreprises d'économie sociale
06/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de préparation à la journée d'étude FeBISP à la Mission locale d'Ixelles
08/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec Monsieur Bernard Goffinet sur l'action innovante, alternance à la Mission locale de Saint-Gilles
09/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de rédaction de l'Essor
15/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion sur les services de proximité à OOTB

16/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion sur les ACS rémunérés au SRDU
19/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de gestion du FFISP
20/04	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la FeBISP • Après-midi de présentation du syllabus des Missions locales à la Maison de l'Emploi d'Ixelles
21/04	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la Fesefa • Visite à l'AFT « Bonnevie » pour effectuer un reportage pour le site FeBISP • Participation à une conférence téléphonique avec le Québec (voir GM) • Réunion de travail chez Febecoop sur mémorandum commun économie sociale à Bruxelles
22/04	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au séminaire d'information bruxellois dans le cadre du nouvel appel à projets Equal 2004-2006 organisé par la CCFEE au Cefa-Uo • Réunion au Cabinet du Ministre Tomas avec les Missions locales • Assemblée générale de la CESSoC
23/04	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au colloque REVES à la Maison des Associations
24/04	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale de l'asbl REVES
26/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion des permanents de la CESSoC à la FeBISP
27/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de Comité de concertation entre la FeBISP et Bruxelles Formation • Réunion du Comité de gestion Fonds de formation socioculturel et sportif à l'APEF et réunion Inter-fonds
28/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec Monsieur Quinet du Centre Informatique sur l'ISP • Réunion du Comité de rédaction de Traverses à SAW • Réunion du groupe de travail bâtiment « ISP construction » • Participation au séminaire « Importance du secteur non marchand en région bruxelloise »
29/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion à la CESSoC sur Recueil commenté CCT CP 329
30/04	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion à l'asbl Le Piment sur l'avenir des fonds structurels avec Sandrine Mary et Sylvain Bertrand
01/04	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la FeBISP • Réunion du groupe de travail Recueil CCT CP 329 • Réunion au Cabinet du Ministre Anciaux concernant l'économie sociale d'insertion

LE TRAVAIL DE LA FEBISP EN MAI

03/05	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de pilotage tripartite du secteur de l'ISP à Bruxelles au Cabinet Tomas • Réunion du groupe de travail ECSA à Pordenone • Réunion de la Chambre de la Formation au Conseil de l'Education et de la Formation
04/05	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la FeBISP • Assemblée générale de la FeBISP • Réunion conjointe du Bureau permanent de l'Alternance et de la CCFEE • Réunion du groupe de travail ECSA à Pordenone
05/05	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de la Journée d'étude FeBISP du 6 mai
06/05	<ul style="list-style-type: none"> • Journée d'étude de la FeBISP aux Pyramides, place Rogier
07/05	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au 10^{ème} anniversaire de Bruxelles Formation aux Pyramides, place Rogier
10/05	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion à la COCOF Enquête public ISP • Participation au séminaire organisé par « politique » intitulé « Le modèle de concertation sociale "à la belge" face au fait associatif : le laboratoire bruxellois »
11/05	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de gestion du FFISP • Réunion à la FeBISP avec les membres sur les stages en entreprise • Réunion du Comité d'accompagnement de Formeville à la Fondation pour la Solidarité

12/05	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du groupe de travail Economie sociale à la FeBISP • Assemblée générale de la Fesefa
13/05	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de concertation entre la FeBISP et Bruxelles Formation • Réunion du groupe de travail CESSoc « Maribel Social » • Participation au débat « Werk ook voor wie moeilijk aan werk geraakt » à OOTB • Participation à la présentation du film JEEP et à la soirée débat-discussion à la Mission locale d'Anderlecht • Participation au séminaire « Allocations universelles et syndicats » (voir GM ou VD)
15/05	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au Forum revitalisation urbaine Bruxelles organisé par le SRDU
17/05	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de pilotage tripartite au Cabinet Tomas
18/05	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration de la FeBISP • Réunion Inter-Fonds APEF/FEBI à Afosoc sur convention promotion sociale avec les Fonds sectoriels • Participation à la journée de réflexion et de récolte d'avis organisée par MEDES et la Maison de l'Amérique Latine sur la problématique d'emploi des immigrés
25/05	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration du CBCS • Réunion du Comité de gestion Fonds de formation socioculturel et sportif à l'APEF
28/05	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de concertation entre la FeBISP et Bruxelles Formation • Réunion des permanents de la CESSoc • Réunion du groupe de travail Recueil CCT CP 329

ACTIVITES

10/05 de 14h à 17h30	En prolongement de son récent numéro « État - associations : thérapie de couple » (décembre 2003), Politique, revue de débats et la Maison du livre vous invitent à un séminaire sur « Le modèle de concertation sociale "à la belge" face au fait associatif : le laboratoire bruxellois » .	Lieu : La Maison du livre rue de Rome 24-28 à 1060 Bxl Entrée libre. Réservation souhaitée via : mailto:secretariat@febisp.be
12/05 à 19h30	Le Département des Sciences de l'Information et de la Communication de l'ULB et Bruxelles Laïque asbl vous convient à cette table ronde intitulée : « Les médias font-ils le nid de l'extrême droite ? »	Lieu : Centre culturel Garcia Lorca rue des Foulons, 47-49 à 1000 Bxl Renseignements : Bruxelles Laïque asbl 02 289 69 00 mailto:bruxelles.laique@laicite.be Entrée libre
13/05 de 18h à 21h	« Objectif Logement ! » Dans la perspective des élections régionales du 13 juin 2004, diverses associations organisent un débat sur le logement (verre de l'amitié à partir de 21h). Invités : - Benoît CEREXHE (CDH) - Evelyne HUYTEBROECK (ECOLO) - Charles PICQUE (PS) - Jacques SIMONET (MR) Animation : Marc de Haan (Télé-Bruxelles)	Lieu : Salle de la Madeleine (à 2 pas de la gare centrale) Rue Duquesnoy, 14 à 1000 Bxl
25/05 à 20h	En prolongement de son récent numéro « État - associations : thérapie de couple » (décembre 2003), Politique, revue de débats et la Maison du livre vous invitent à une soirée - débat sur « Les défis du développement urbain et les potentialités de l'action associative ». Invités : - Charles Picqué (PS) - Denis Grimberghs (CdH) - Évelyne Huytebroeck (ECOLO) Animation : - Eric Buysens (Politique) - Gabriel Maissin (Politique)	Lieu : La Maison du livre rue de Rome 24-28 à 1060 Bxl

26/05 de 9h à 13h	« Sauvetages et transmissions d'entreprises : le modèle des Sociétés des Laborales » L'ASSOCIATIF FINANCIER en partenariat avec SAW les acteurs bruxellois de l'économie sociale et de la reconversion à ce séminaire. La réunion se prolongera par une invitation à un lunch.	<u>Lieu</u> : Centre Voltaire pour l'économie sociale av. Voltaire, 135 à 1030 Bxl
09/06 à partir de 10h	L'AFT APAJ Classe Chantier a le plaisir de vous inviter à sa première journée portes ouvertes . Vous aurez l'occasion de découvrir leurs activités et leurs locaux entièrement rénovés.	<u>Lieu</u> : Chée de Haecht, 146 à 1030 Bxl ☎ 02 216.64.08
10/06 à 9h30	L'AFT APAJ Classe Chantier a le plaisir de vous inviter à sa journée d'étude intitulée « Femmes dans les métiers de la constructions. Utopie ou solution ? ».	<u>Lieu</u> : Vlekho (auditorium 152) Rue royale, 336 à 1030 Bxl Les informations complémentaires suivront par toute voie utile.

Vos remarques, suggestions, **articles** et annonces diverses sont les **bienvenus**. Ainsi, nous serons en mesure de faire de ce mensuel un outil utile, pratique et agréable.
Attention : les documents pour la prochaine édition de « L'insertion » doivent nous parvenir, par e-mail si possible à <mailto:hoffstadt@febisp.be>, avant le **18 juin 2004**.

Oui, je souhaite recevoir la publication des Missions locales et j'indique mes coordonnées ci-dessous :

Madame - Monsieur (*biffez la mention inutile*)

Prénom :

Nom :

Fonction :

Tél :

Courriel :

Nom et adresse de votre organisation :

Recevez-vous le mensuel de la FeBISP « **L'insertion** » ? (*biffez la mention inutile*)

Oui – Non

Si non souhaitez-vous le recevoir (envoi par courriel uniquement) ? (*biffez la mention inutile*)

Oui – Non